

Résultats de
l'Enquête
policière
canadienne
sur les
gangs de
jeunes
de 2002

Astwood Strategy Corporation
Décembre 2003

Le présent rapport a été établi grâce à une contribution de l'ex-ministère du Solliciteur général du Canada, maintenant le ministère de la sécurité publique et de la protection civile.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont uniquement celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du ministère du Solliciteur général du Canada.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le solliciteur général du Canada (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile), 2004. Tous droits réservés.

N° de catalogue PS4-4/2002
ISBN 0-662-68124-X





Avant-propos

De nos jours, les gangs de jeunes sont de plus en plus nombreux au Canada, et leur existence préoccupe les responsables de l'application de la loi, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral et, bien entendu, l'ensemble des collectivités.

L'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, menée par Astwood Strategy Corporation, une entreprise liée par contrat au ministère du Solliciteur général du Canada, est la première du genre au pays. Le principal objectif de l'enquête consiste à évaluer la portée et les caractéristiques du problème que présentent les gangs de jeunes dans les collectivités canadiennes, tel qu'il est signalé par les organismes d'application de la loi. Comme il s'agit du premier « profil instantané » statistique national du problème des gangs de jeunes au Canada, les résultats tirés de l'enquête de 2002 peuvent être utilisés comme données de référence pour mesurer les changements au fil du temps quant au niveau d'activité des gangs de jeunes, signalé par la police.

Ces données sont nécessaires pour comprendre l'essence du nouveau problème que présentent les gangs de jeunes au Canada et pour élaborer des stratégies efficaces en matière de prévention et d'élimination des gangs de jeunes, et de mobilisation des collectivités. Nous espérons que les résultats ci-inclus permettront de renforcer notre capacité collective, en tant que nation, de lutter contre les gangs de jeunes afin de réduire l'ampleur du phénomène.

Michael C. Chettleburgh
Président et directeur de la recherche
Astwood Strategy Corporation
Toronto, Canada
Numéro sans frais : 1 866 855-6889
Courriel : mchettleburgh@astwood.ca



Remerciements

Astwood Strategy Corporation tient à remercier sincèrement les personnes et organismes suivants, qui ont collaboré à la planification et à la réalisation de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 :

- Le ministère du Solliciteur général du Canada, en particulier, Jessica Kerr et Chantal Marion, pour leur aide précieuse.
- Barbara D'Amico, anciennement du ministère du Solliciteur général du Canada et maintenant au CANAFE (Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada), pour ses conseils et son soutien à l'égard de ce projet.
- L'Association canadienne des chefs de police, dirigée par Peter Cuthbert, qui nous a transmis sa liste de membres.
- L'inspecteur-détective Rob Goodfellow, de la Police provinciale de l'Ontario, qui nous a remis une liste complète et à jour des détachements.
- La Gendarmerie royale du Canada, qui nous a fourni une liste nationale des détachements.
- Les représentants de 264 services de police canadiens, qui ont pris le temps de répondre à cette enquête et qui y ont prêté toute leur attention.



Table des matières

RÉSUMÉ	1
Section Un	
MÉTHODOLOGIE	5
1.1 Questionnaire.....	5
1.2 Population visée par l'enquête	6
1.3 Taux de réponse	6
1.4 Estimation	7
1.5 Pondération des réponses	7
1.6 Limites des données	7
Section Deux	
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	9
2.1 Prévalence des gangs de jeunes	9
2.2 Pourcentage de territoires provinciaux signalant la présence de gangs de jeunes	11
2.3 Caractéristiques de la population	11
2.4 Année d'apparition des gangs de jeunes.....	12
2.5 Nombre de gangs de jeunes et de membres de gangs	13
2.6 Perception du problème des gangs de jeunes.....	14
2.7 Probabilité de formation de gangs de jeunes.....	15
2.8 Profil démographique des membres de gangs de jeunes	16
2.9 Incidence du retour de détenus dans la collectivité	19
2.10 Incidence de la migration de membres de gangs d'autres territoires	20
2.11 Caractéristiques des gangs de jeunes.....	21
2.12 Définition du terme « gang de jeunes »	22
2.13 Ressources en matière de gangs de jeunes	24
2.14 Activités criminelles	25
2.15 Gravité du problème des gangs de jeunes dans l'avenir	33
Section Trois	
SOMMAIRE DES RÉSULTATS	35
Section Quatre	
BIBLIOGRAPHIE	39
Section Cinq	
POUR PLUS D'INFORMATION	41



Appendices

Tableaux

Tableau 1	Taux de réponse par type d'organismes, Canada, 2002	7
Tableau 2	Services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes, Canada, 2002	9
Tableau 3	Pourcentage de territoires participants ayant signalé la présence de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002	11
Tableau 4	Population desservie par des services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes, Canada, 2002.....	12
Tableau 5	Année d'apparition de gangs de jeunes, par territoire, Canada, 2002	13
Tableau 6	Nombre estimatif déclaré de gangs de jeunes et de membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002	14
Tableau 7	Perception du problème des gangs de jeunes, au pays et par province, 2002	15
Tableau 8	Probabilité de formation de gangs de jeunes à l'avenir, au pays et par province, 2002.....	15
Tableau 9	Sexe des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002.....	16
Tableau 10	Âge des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002	17
Tableau 11	Origine ethnique/race des membres de gangs de jeunes, Canada, 2002	18
Tableau 12	Origine ethnique/race des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002.....	18
Tableau 13	Pourcentage de gangs de jeunes présentant une combinaison de deux groupes ethniques/raciaux ou plus, au pays et par province, 2002	19
Tableau 14	Territoires signalant l'incidence du retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes sur les gangs de jeunes, au pays et par province, 2002	19
Tableau 15	Territoires signalant l'incidence de la migration de membres de gangs de jeunes d'autres territoires sur le problème des gangs de jeunes, au pays et par province, 2002.....	20

Tableau 16	Principales caractéristiques des gangs de jeunes, Canada, 2002	21
Tableau 17	Critères utilisés par des organismes d'application de la loi pour définir un gang de jeunes, les choix les plus populaires, Canada, 2002.....	22
Tableau 18	Critères utilisés par des organismes d'application de la loi pour définir un gang de jeunes : analyse des choix, Canada, 2002	23
Tableau 19	Autres caractéristiques utilisées pour définir un gang de jeunes, Canada, 2002	24
Tableau 20	Ressources en matière de gangs de jeunes utilisées dans des services de police, au pays et par province, 2002.....	25
Tableau 21	Autres ressources en matière de gangs de jeunes, Canada, 2002	25
Tableau 22	Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Canada, 2002	26
Tableau 23	Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Ontario, 2002	27
Tableau 24	Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Colombie-Britannique, 2002	28
Tableau 25	Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Alberta/Saskatchewan/Manitoba, 2002	29
Tableau 26	Classement des principales activités criminelles par niveau de participation de membres de gangs de jeunes, au pays et par région, 2002	30
Tableau 27	Territoires ayant signalé la participation de membres de gangs de jeunes à la vente de drogues illicites dans la rue, Canada, 2002.....	30
Tableau 28	Territoires ayant signalé des relations entre des gangs de jeunes et des groupes du crime organisé, Canada, 2002	31
Tableau 29	Territoires ayant signalé une diversification des activités – participation à des activités économiques légitimes, au pays et par province, 2002	32
Tableau 30	Territoires ayant signalé l'utilisation d'armes à feu par des membres de gangs pour commettre des crimes violents, au pays et par province, 2002.....	32
Tableau 31	Estimation de la gravité du problème des gangs de jeunes à l'avenir, au pays et par province, 2002	33

Diagramme

Diagramme 1	Âge des membres de gangs de jeunes, Canada, 2002	17
-------------	--	----

Annexe

Annexe	Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 - Questionnaire
--------	--



RÉSUMÉ

L'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, menée par Astwood Strategy Corporation, une entreprise liée par contrat au ministère du Solliciteur général, est la première du genre au Canada.

Le principal objectif de l'enquête consiste à évaluer la portée et les caractéristiques du problème que présentent les gangs de jeunes dans les collectivités canadiennes, tel qu'il est signalé par les services de police. Comme il n'existe pas de définition commune ou généralement reconnue du terme « gang de jeunes », il y en a une qui a été proposée dans le matériel d'enquête afin de faciliter les réponses à l'égard d'un élément de référence commun. Aux fins de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, le terme « gang de jeunes » est défini comme un groupe d'adolescents ou de jeunes adultes faisant partie du territoire du participant à l'enquête, âgés de moins de 21 ans, que le participant ou d'autres personnes responsables de son service ou de sa collectivité étaient disposés à identifier ou à classer comme gang. Nous avons demandé aux participants d'exclure de cette définition les bandes de motards, les groupes haineux ou idéologiques, les gangs dans les établissements correctionnels et les autres bandes réservées aux adultes.

Cette enquête a pour but de compléter, au niveau national, les études sur les gangs de jeunes effectuées ailleurs, notamment au Québec, sous le patronage du ministère de la Sécurité publique du Québec, qui a lancé une enquête semblable au début de 2002¹. Nous avons compilé un échantillon représentatif de 349 services de police, situés dans chaque province et territoire du pays. Cet

échantillon d'enquête comporte plus de 130 services de police municipaux, plus de 60 détachements de la Police provinciale de l'Ontario et près de 150 détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), situés dans des collectivités urbaines, rurales et autochtones. Un total de 264 services ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse de près de 76 %.

Les principaux résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 sont présentés à la section Deux du présent rapport. Comme il s'agit de la première enquête nationale du genre et qu'il n'existe aucun autre ensemble complet données de référence au Canada, aucune tendance statistiquement valide concernant la question des gangs de jeunes n'est révélée. Bien que le lecteur soit encouragé à formuler sa propre opinion de la signification et des incidences des données, l'auteur du rapport propose les points suivants, qui, selon lui, peuvent être sous-entendus dans les données de l'enquête, ainsi que dans l'étude et l'analyse qui ont été effectuées par Astwood dans le cadre du processus d'enquête :

- En termes absolus, l'ampleur du problème national que présentent les gangs de jeunes, exprimé en nombre de gangs (434), de membres de gangs de jeunes (7 071) ou de membres de gangs de jeunes par population de 1 000 personnes (0,24), peut, en fait, être considéré comme étant faible par certains observateurs. Cependant, nous tenons à avertir le lecteur qu'il peut y avoir une sous-déclaration importante de la portée réelle du problème que présentent les gangs de jeunes au Canada, et ce, en raison de

1. Le ministère de la Sécurité publique du Québec a lancé son enquête sur les gangs de jeunes, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal. Son enquête, qui visait les services de police desservant une population de base d'au moins 45 000 habitants, comportait une série de questions semblables à celle de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002.

plusieurs facteurs tels que l'absence de consensus quant à la définition d'un gang de jeunes; l'utilisation limitée d'outils et de bases de renseignements pouvant permettre de suivre avec exactitude les activités des gangs de jeunes à l'intérieur d'un territoire; les considérations politiques (p. ex. la négation de l'existence d'un problème lié aux gangs de jeunes); les limites inhérentes des données en matière d'application de la loi (voir la section 1.6).

- Le problème des gangs de jeunes au Canada, exprimé par rapport à l'ampleur de celui que connaît notre voisin le plus près, les États-Unis, peut aussi être considéré comme un petit problème. Alors que la population du Canada représente environ 11 % de celle des États-Unis, notre population de membres de gangs de jeunes représente moins de 1 % de la population des membres de gangs des États-Unis. Le tableau suivant montre les différences entre les données du Canada et celles qui ont été recueillies aux États-Unis en 2000², en ce qui concerne l'ampleur du problème des gangs de jeunes :

Élément	É.-U. (2000)	Canada (2001)
Population	281 421 906	30 007 094
% de territoires ayant signalé des activités de gangs de jeunes	40 %	23,7 %
Nombre estimatif de gangs de jeunes	24 500	434
Nombre estimatif de membres de gangs	772 500	7 071
Densité/population de 1000 personnes	2,75	0,24

- Malgré la faible portée actuelle du problème que présentent les gangs de jeunes au Canada, qui peut être sous-entendue dans les données, les décisionnaires et les dirigeants communautaires du Canada voudront peut-être tenir compte de l'expérience des États-Unis, qui confirme qu'une fois que des gangs de jeunes s'établissent dans des collectivités, ils peuvent se multiplier rapidement. Le tableau suivant montre l'expansion du problème

des gangs de jeunes aux États-Unis au cours de la période de 20 ans allant de 1980³ à 2000 :

Élément	É.-U. (1980)	É.-U. (2000)	Expansion
Population	226 545 805	281 421 906	24 %
Nombre estimatif de gangs de jeunes	2 000	24 500	1125 %
Nombre estimatif de membres de gangs	100 000	772 500	673 %
Densité/population de 1000 personnes	0,44	2,75	525 %

- Nonobstant les questions de portée relative ou absolue, les résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 indiquent que le phénomène des gangs de jeunes au Canada est problématique pour plusieurs autres raisons importantes. Les gangs de jeunes sont répartis plus ou moins dans l'ensemble du pays, dans des territoires de services de police qui desservent 65 % de la population. De plus, les données indiquent que près de la moitié des membres de gangs de jeunes au Canada ont moins de 18 ans. On constate également une immense diversité ethnique chez les gangs de jeunes, dont une forte représentation de membres afro-canadiens, autochtones et de race blanche. Bien que les gangs de jeunes soient composés principalement de jeunes hommes, on trouve dans certaines parties du pays une forte proportion de jeunes femmes faisant partie de ces gangs. Comme les résultats de l'enquête indiquent que les gangs de jeunes ou les membres de gangs de jeunes recoupent de nombreux facteurs ethniques, géographiques, démographiques et socio-économiques, un grand nombre d'adolescents risquent donc d'être impliqués dans des gangs de jeunes ou d'être influencés par ceux-ci dans l'avenir.
- Le mouvement des membres de gangs d'un territoire à un autre, en plus de la sortie d'établissements correctionnels canadiens de détenus adolescents ou adultes impliqués dans des gangs semblent avoir des répercussions dans un grand nombre de territoires canadiens. Cette constatation concorde avec les résultats d'autres

2. Données tirées de la 2000 National Youth Gang Survey, U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

3. W. B. Miller, 1992, version révisée du document de 1982.

études américaines et peut laisser supposer que le problème des gangs de jeunes continuera d'évoluer dans un avenir prévisible.

- Les résultats de l'enquête se rapportant aux caractéristiques démographiques des membres de gangs de jeunes canadiens et aux caractéristiques comportementales des gangs de jeunes indiquent que les gangs de jeunes canadiens sont de nature

essentiellement « hybride » et qu'ils ne sont pas représentatifs de la conception stéréotypée du gang de jeunes violents qu'a peut-être la collectivité. Le tableau ci-dessous souligne certaines des caractéristiques généralement considérées dans les ouvrages comme étant représentatives des gangs de jeunes traditionnels par opposition aux gangs de jeunes hybrides :

Élément	Gang de jeunes traditionnel ou stéréotypé	Gang de jeunes hybride
Lieu	Centres-villes, collectivités de logements sociaux	Ces gangs sont dans les centres-villes, les collectivités de logements sociaux, mais ils sont aussi répartis dans les banlieues et dans d'autres secteurs où l'on trouve une forte concentration de jeunes.
Composition ethnique	Relativement homogène – ces gangs sont généralement formés de membres d'un même groupe ethnique	Composition multiethnique
Moyens de communication	Moyens de communication bien définis, y compris des couleurs distinctives, des signes de la main, des codes secrets, des tatouages, etc.	Ces gangs ont moins recours à des modes de communication distinctifs. Cela est attribuable, en partie, à la facilité de s'affilier à ces gangs et au désir d'éviter d'attirer l'attention des organismes d'application de la loi.
Territorialité	Très territorial et protecteur de son secteur géographique	De nature moins territoriale
Loyauté/affiliations	Fortes loyautés envers le gang, surtout si le gang est établi en fonction de la principale identité ethnique; de la notion d'affiliation à vie. Les affaires sont menées en grande partie au sein du gang plutôt qu'en partenariat avec d'autres gangs différents.	Facilité d'affiliation; les jeunes peuvent entrer et sortir fréquemment de ces gangs suivant les conditions de vie, les possibilités économiques, les périodes de la vie, etc. Certains adolescents appartiennent à plusieurs gangs. Les nouveaux gangs ont de plus en plus tendance à s'associer avec d'autres gangs, y compris avec des groupes du crime organisé.
Rites et rituels	Rites d'entrée et de sortie violents (p. ex. bataille à l'entrée et à la sortie)	Ces gangs ont moins recours à des rites et à des rituels définis. Il existe peu de preuves d'initiations violentes, et on croit que la majorité des membres de gangs au Canada peuvent quitter leur gang sans conséquence ⁴ .
Affiliation de génération en génération	Affiliation de génération en génération – les jeunes membres ont peut-être été précédés par leurs frères et sœurs plus vieux ou par un parent.	Il y a moins d'éléments de preuve indiquant une affiliation de génération en génération.
Propension à la violence	Très violent, notamment en ce qui a trait à la protection du secteur géographique et des marchés économiques. Manifestation évidente de violence dans le but de terroriser et d'intimider les gens.	Ces gangs sont aussi considérés comme violents et dangereux, mais les éléments de preuve indiquent que ce sont surtout les gangs d'adultes plus vieux et les groupes du crime organisé qui ont recours à une violence extrême.

4. D'après une étude menée par M^{me} Sylvie Hamel, Université de Montréal, 1998.

- La nature essentiellement hybride des gangs de jeunes canadiens présente peut-être des défis pour les services de police canadiens puisque ces gangs hybrides ne se prêtent pas facilement au classement par catégories et qu'ils ne correspondent pas à la notion généralement reconnue de gangs de jeunes violents (stéréotypés), qui sont popularisés dans les médias. Ces défis consistent, entre autres, à parvenir à un consensus concernant la définition d'un gang de jeunes, d'un membre d'un gang de jeunes et des activités d'un gang de jeunes; à informer adéquatement les médias et le grand public sur l'étendue et la nature des activités des gangs de jeunes au sein d'une collectivité; et à susciter, dans la collectivité, la prise de mesures adéquates pour s'attaquer au nouveau problème que présentent les gangs de jeunes. Les études américaines semblent indiquer que le processus d'« hybridation » se poursuivra tant chez les nouveaux gangs des villes de gangs de jeunes naissantes que chez les gangs de jeunes déjà établis. D'après les données de l'enquête, on peut présumer que le gang de jeunes hybride canadien continuera à prédominer, au Canada, dans l'avenir.
- Les résultats de l'enquête révèlent que les membres de gangs de jeunes canadiens sont impliqués dans plusieurs activités criminelles préoccupantes dont des voies de fait, le trafic de drogues, des cambriolages, des entrées par effraction et du vandalisme, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces résultats d'enquête battent en brèche l'opinion ou la perception possible, de certains, voulant que les membres de gangs de jeunes canadiens ne soient pas aussi dangereux que leurs pendants américains et qu'ils sont plutôt impliqués principalement dans des activités « anti-sociales ». Les résultats de l'enquête révèlent également une relation inquiétante entre une forte proportion de gangs de jeunes et de groupes du crime organisé, ce qui renforce la dangerosité inhérente au phénomène des gangs de jeunes au Canada.
- Si nous regardons vers l'avenir, les résultats de l'enquête indiquent qu'une majorité de responsables de l'application de la loi croient que le problème des gangs de jeunes s'envenimera au Canada. Cette constatation fait contraste avec les résultats d'une étude américaine récente, qui révèlent qu'une majorité de responsables de l'application de la loi croient que le problème des gangs de jeunes se stabilisera ou qu'il diminuera en importance, ainsi qu'avec d'autres résultats qui démontrent une faible diminution (8,5 %) du nombre de membres de gangs de jeunes au cours de la période de cinq ans allant de 1996 à 2002 (les experts en matière de gangs de jeunes attribuent cette diminution à la portée et à la qualité des initiatives de prévention et d'élimination des gangs de jeunes, d'intervention auprès de ceux-ci et de mobilisation des collectivités). Comme les données indiquent que le problème des gangs de jeunes au Canada est un phénomène nouveau et qu'il n'existe pas d'éventail complet de programmes éprouvés en matière de prévention des gangs de jeunes au pays, le lecteur pourra conclure que l'opinion de la majorité (selon laquelle le problème des gangs de jeunes s'envenimera au Canada) est raisonnable.



Section Un MÉTHODOLOGIE

1.1 Questionnaire

Dans le cadre de la planification de cette enquête nationale, l'équipe de recherche tenait surtout à recueillir le plus vaste éventail possible de renseignements sur le phénomène des gangs de jeunes à partir d'une base de participants largement représentés.

En ce qui concerne le premier point, un questionnaire détaillé de sept pages a été distribué aux participants. Ce questionnaire comprend plusieurs instructions dont les suivantes :

Pour remplir le questionnaire, nous vous demandons de suivre ces instructions :

1. *Veillez répondre seulement pour le territoire desservi par votre service de police.*
2. *Veillez fournir des données pour l'année civile 2002 (du 1er janvier au 31 décembre 2002).*
3. *Veillez répondre aux questions d'après vos connaissances personnelles, les dossiers de votre service de police ou les consultations menées auprès d'employés qui sont bien au fait des gangs de jeunes dans votre territoire. Aux fins de cette enquête, le terme « gang de jeunes » est défini comme suit : un groupe d'adolescents ou de jeunes adultes faisant partie de votre territoire, âgés de moins de 21 ans, que vous ou d'autres personnes responsables de votre service ou collectivité êtes disposés à identifier ou à classer comme gang. Nous vous demandons d'**exclure** de cette définition les bandes de motards, les groupes haineux ou idéologiques, les gangs dans les établissements correctionnels et les autres bandes réservées aux adultes.*

Nous avons d'abord demandé aux participants d'indiquer s'il y avait des gangs de jeunes dans leur territoire en 2002. S'ils répondaient « non », nous leur posions une dernière question de suivi concernant la probabilité que les problèmes

associés aux gangs de jeunes prennent de l'ampleur au sein de leur territoire dans l'avenir. S'ils répondaient « oui » à la première question (p. ex. qu'il y avait des gangs de jeunes dans leur territoire en 2002), nous leur demandions alors de répondre à 19 autres questions visant à déterminer la taille et les caractéristiques des gangs de jeunes dans leur territoire. Le questionnaire figure à l'**Annexe**.

Cette enquête a pour but de compléter, au niveau national, les études sur les gangs de jeunes effectuées ailleurs, comme celle qui a été réalisée au Québec, sous le patronage du ministère de la Sécurité publique du Québec, qui a lancé une enquête sur les gangs au début de 2002, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal. Nous devons mentionner qu'au début du processus d'enquête, les responsables d'Astwood ont envoyé des trousseaux d'enquête à seize services de police de moyenne et de grande taille de la province de Québec. Pour éviter la duplication, on nous a demandé de communiquer avec les services de police du Québec, inclus dans notre échantillon, pour les aviser de ne pas répondre à notre questionnaire, puisque nous allions plutôt intégrer les données de la province de Québec à nos résultats d'enquête, dans la mesure du possible. Toutefois, au moment où on nous a fait cette demande, quatre services de police du Québec avaient déjà fait parvenir à Astwood leur questionnaire rempli.

À la fin du processus d'enquête, le ministère du Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec ont décidé de ne pas intégrer les résultats de l'enquête sur les gangs effectuée par la province de Québec en raison des différences importantes entre les deux questionnaires et les méthodologies sous-jacentes. Ainsi, seules les données obtenues des quatre

services du Québec, qui ont répondu à notre questionnaire, ont été incluses dans ces résultats d'enquête. Ces derniers ne doivent pas être considérés comme étant représentatifs de l'ensemble de la province de Québec, puisque la population totale de ces quatre services du Québec (Montréal, Québec, Sainte-Julie et Gatineau/Hull – population globale d'environ 2,6 millions d'habitants) représente seulement 36 % environ de la population totale de la province.

1.2 Population visée par l'enquête

Pour ce qui est du deuxième point, soit la taille de la population du territoire du participant, les responsables d'Astwood ont dressé une liste de participants éventuels à l'enquête à partir de trois sources différentes, soit les suivantes :

- Liste de membres de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP)
- Liste de détachements de la Police provinciale de l'Ontario
- Base de données du répertoire national du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui comprend les organismes mentionnés ci-dessus, ainsi que les détachements de la GRC et de la Sûreté du Québec (représentant un total de 2 218 entrées)

En ce qui concerne la base de données du CIPC, les responsables d'Astwood doivent prendre note que le nombre d'entrées (2 218) ne représente pas le nombre de services de police individuels, mais plutôt le nombre de « points de présence » de la police, comme nous les appelons. Par exemple, cette liste peut comprendre des entrées de plusieurs unités au sein d'un service de police municipal (unité antigang, unité des crimes majeurs, etc.) ou plusieurs bureaux d'un service de police dotés d'un terminal du CIPC. Autrement dit, la taille du répertoire national du CIPC ne reflète pas la taille exacte de la population du territoire du participant éventuel.

En utilisant ces listes, les responsables d'Astwood ont créé un échantillon représentatif de 349 services

de police, situés dans chaque province et territoire du pays. Cet échantillon représentatif est composé des éléments suivants :

- 139 membres de l'ACCP ont été sélectionnés, représentant essentiellement des villes canadiennes de petite, moyenne et grande taille;
- 61 détachements de la Police provinciale de l'Ontario ont été sélectionnés;
- un échantillon aléatoire de 149 détachements de la GRC a été sélectionné à partir d'une population totale possible de 390 territoires (198 municipalités et 192 collectivités autochtones) à l'échelle des provinces et des territoires, sauf l'Ontario et le Québec.

L'échantillon utilisé pour l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 est représentatif de l'ensemble du pays, à l'exception de la province de Québec. En utilisant les données du recensement de 2001 de Statistique Canada, l'échantillon complet de l'enquête, exprimé en pourcentage de la population totale du Canada, qui est de 30 007 094 habitants, représente environ 74 % de la population du pays.

1.3 Taux de réponse

En février 2003, une trousse d'enquête a été envoyée à tous les organismes compris dans l'échantillon d'enquête. Pour ce qui est des services de police municipaux, la trousse d'enquête a été adressée directement au chef ou au constable-chef, alors que pour les détachements de la Police provinciale de l'Ontario et de la GRC, la trousse a été envoyée au chef de détachement ou au commandant divisionnaire.

À la fin de mars 2003, le taux de réponse à l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 était d'environ 50 %. Au début du mois d'avril 2003, des appels téléphoniques de suivi ont été effectués afin d'augmenter le taux de réponse réel.

Deux cent soixante-quatre questionnaires ont été remplis et retournés sur les 349 qui avaient été envoyés, ce qui représente un taux de réponse d'environ 76 %. Le taux de réponse au questionnaire variait selon le type d'organisme, comme il est indiqué au tableau 1 ci-dessous.

quant à la taille (nombre total de membres) des gangs se trouvant dans les territoires ayant signalé ces gangs. Pour palier les limites de ces données, les pourcentages ont été pondérés par le nombre total de membres de gangs signalé dans chaque territoire.

Tableau 1 : Taux de réponse par type d'organisme, Canada, 2002

Type d'organisme	Nombre envoyé	Nombre reçu	Taux de réponse
Services de police municipaux	139	102	73 %
Détachements de la GRC	149	113	76 %
Détachements de la Police provinciale de l'Ontario	61	49	80 %
TOTAL	349	264	76 %

1.4 Estimation

Sur les 63 territoires qui ont signalé la présence de gangs de jeunes en 2002 (voir la section 2.1), 20 n'ont pas fourni d'estimation du nombre de gangs ou du nombre de membres de gangs dans leur territoire (ni l'un ni l'autre).

Pour donner l'image la plus fidèle de l'ampleur du problème que présentent les gangs de jeunes, il a été nécessaire de fournir des estimations pour les données manquantes. Pour ce faire, les territoires qui ont signalé ce type de gangs ont été stratifiés en groupes de population appropriés, et un nombre moyen de gangs et de membres de gangs a été calculé pour chaque groupe. Puis, les territoires qui n'ont pas signalé le nombre de gangs ni le nombre de membres de gangs dans leur enceinte ont été groupés de façon semblable par strates de population, et nous leur avons attribué ensuite la moyenne correspondante.

1.5 Pondération des réponses

Dans plusieurs questions du questionnaire, on demandait aux participants de fournir une estimation du pourcentage de gangs ou de membres de gangs qui répondaient à certains critères (le sexe, l'âge, l'origine ethnique, etc.). Pour ce qui est de ce type de réponses, les pourcentages ne reflètent pas les différences

1.6 Limite des données

Bien que les organismes d'application de la loi soient une excellente source d'information pour les recherches dans le domaine de la justice pénale, les données de ces organismes comportent certaines limites inhérentes :

- Il y a peu d'uniformité dans la manière dont les organismes d'application de la loi recueillent des données, particulièrement en ce qui concerne les questions relatives aux gangs. Moins de la moitié des territoires ayant signalé la présence de gangs utilisent des bases de données informatisées sur les gangs, bien que certains aient recours à la méthode sur papier. Peu importe la manière dont ces territoires cataloguent les données, il n'existe pas de norme nationale commune.
- Même si la trousse d'enquête a été envoyée au chef de chaque service de police ou à un commandant divisionnaire d'un détachement de la Police provinciale de l'Ontario ou de la GRC, il n'est pas garanti que le questionnaire ait été rempli par la personne la plus compétente du service ou du détachement (p. ex. la personne a plus au fait de la situation sur les gangs de jeunes).
- Les facteurs politiques peuvent aussi influencer sur les réponses, et un problème lié aux gangs peut soit être minimisé ou exagéré (Curry, 1995).
- Il n'existe pas de norme ni de définition généralement reconnue en ce qui a trait aux

gangs de jeunes. De plus, on constate un faible consensus national quant à la définition d'un gang de jeunes, d'un membre d'un gang de jeunes ou d'un crime perpétré par un gang. Même si dans le questionnaire on donne une définition large du terme, il n'est pas garanti que les participants aient répondu aux questions en gardant à l'esprit cette définition particulière. Ces problèmes de définition sont semblables à ceux auxquels sont confrontés les décisionnaires canadiens et les responsables de la justice pénale relativement à d'autres questions portant sur les gangs, notamment celles qui sont liées aux groupes du crime organisé⁵.

- Les tendances récentes à la restructuration municipale et aux prétendues « mégavilles »

peuvent masquer l'ampleur de l'activité des gangs dans les villes canadiennes. Par exemple, le Service de police régionale de York, dont le quartier général est situé à Newmarket, en Ontario, a indiqué la présence de gangs dans son territoire en 2002, il s'agit donc d'un des 67 territoires ayant fait cette déclaration. Toutefois, le Service de police régionale de York dessert une population totale de plus de 803 000 habitants résidant dans plusieurs grandes villes, y compris Markham, Richmond Hill, Aurora, Stouffville, Newmarket et King City, pour n'en nommer que quelques-unes. Il est donc difficile de déterminer où exactement se concentre le problème des gangs dans la région de York (p. ex. Est-ce à Markham ou à Richmond Hill, ou dans ces deux villes?).

5. Voir le rapport de Statistique Canada, *Le crime organisé au Canada : enquête sur la faisabilité de la collecte de données policières sur le crime organisé*.



Section Deux RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

2.1 Prévalence des gangs de jeunes

Soixante-trois, ou 24 %, des 264 organismes qui ont répondu au questionnaire ont indiqué qu'il y avait des gangs de jeunes dans leur territoire en 2002.

Le tableau 2 donne la liste des services de police canadiens et de leurs villes correspondantes, dans lesquelles on a signalé la présence de gangs de jeunes en 2002.

Tableau 2 : Services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes, Canada, 2002

Organisme	Ville ou région	Province
GRC – Stony Plain	Stony Plain	Alberta
GRC – Fort Saskatchewan	Fort Saskatchewan	Alberta
Service de police de Calgary	Calgary	Alberta
Service de police de Medicine Hat	Medicine Hat	Alberta
Service de police d'Edmonton	Edmonton	Alberta
Police municipale de Victoria	Victoria	Colombie-Britannique
Service de police de Saanich	Saanich	Colombie-Britannique
Service de police de New Westminster	New Westminster	Colombie-Britannique
GRC – Port Alberni	Port Alberni	Colombie-Britannique
GRC – Tofino	Tofino	Colombie-Britannique
GRC – Coquitlam	Coquitlam	Colombie-Britannique
GRC – North Vancouver	North Vancouver	Colombie-Britannique
GRC – Burnaby	Burnaby	Colombie-Britannique
GRC – Campbell River	Campbell River	Colombie-Britannique
GRC – Surrey	Surrey	Colombie-Britannique
GRC – Dawson Creek	Dawson Creek	Colombie-Britannique
Service de police de Vancouver	Vancouver	Colombie-Britannique
Détachement de la GRC – Cranberry Portage	Cranberry Portage	Manitoba
Service de police de Winnipeg	Winnipeg	Manitoba
GRC – Thompson	Thompson	Manitoba
GRC – Blue Hills	Brandon	Manitoba
Service de police de Brandon	Brandon	Manitoba
GRC – The Pas	The Pas	Manitoba
GRC – Digby	Digby	Nouvelle-Écosse
Détachement de Halifax	Lower Sackville	Nouvelle-Écosse
Service de police de Amherst	Amherst	Nouvelle-Écosse
Service de police de Kenora	Kenora	Ontario
Police régionale de York	Région de York ⁶	Ontario
Service de police de Windsor	Windsor	Ontario
Service de police de South Simcoe	Innisfil	Ontario
Service de police communautaire Peterborough Lakefield	Peterborough	Ontario

6. Comprend les principales villes de Markham, Richmond Hill, Aurora, Newmarket, King City et Vaughan.

Tableau 2 : Services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes, Canada, 2002

Organisme	Ville ou région	Province
Détachement de Lambton	Petrolia	Ontario
Service de police de Hamilton	Hamilton/Ancaster	Ontario
Police provinciale de l'Ontario – Kanata	Kanata	Ontario
Service de police de Thunder Bay	Thunder Bay	Ontario
Service de police d'Ottawa	Ottawa	Ontario
UCCM – Anishnaabe	M'Chigeeng	Ontario
Police provinciale de l'Ontario – Orillia	Orillia	Ontario
Détachement de la Police provinciale de l'Ontario – Kenora	Kenora	Ontario
Police provinciale de l'Ontario – Nottawasaga	Beeton	Ontario
Service de police de Sault Ste. Marie	Sault Ste. Marie	Ontario
Police régionale de Peel	Région de Peel ⁷	Ontario
Police régionale de Halton	Oakville ⁸	Ontario
Service de police de St. Thomas	St. Thomas	Ontario
Service de police de Barrie	Barrie	Ontario
Police provinciale de l'Ontario – West Parry Sound	Parry Sound	Ontario
Police régionale de Waterloo	Cambridge ⁹	Ontario
Service de police de Toronto	Toronto	Ontario
Police régionale de Durham	Oshawa	Ontario
Service de police de Stratford	Stratford	Ontario
Service de police de London	London	Ontario
Police municipale de la ville de Québec	Québec	Québec
Service de police de Montréal	Montréal	Québec
Service de police de Gatineau	Gatineau	Québec
Sécurité publique de Sainte-Julie	Sainte-Julie	Québec
Service de police de Prince Albert	Prince Albert	Saskatchewan
GRC – Tisdale	Tisdale	Saskatchewan
GRC – Saskatoon	Saskatoon	Saskatchewan
Service de police de Saskatoon	Saskatoon	Saskatchewan
Détachement de la GRC – Yorkton	Yorkton	Saskatchewan
Service de police de Regina	Regina	Saskatchewan
Détachement de la GRC – Regina	Regina	Saskatchewan
Service de police de Moose Jaw	Moose Jaw	Saskatchewan

Comme l'indique le tableau 2, aucun gang de jeunes n'a été signalé à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick,

au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut.

7. Comprend les principales villes de Brampton et Mississauga.

8. Comprend les principales villes de Oakville, Burlington et Milton.

9. Comprend les principales villes de Waterloo, Kitchener et Cambridge.

2.2 Pourcentage de territoires provinciaux signalant la présence de gangs de jeunes

Le tableau 3 indique le pourcentage de territoires signalant la présence de gangs de jeunes par province en 2002.

Ce sont la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique qui affichent le pourcentage le plus élevé de territoires signalant la présence de gangs de jeunes, soit 35 %, 30 % et 27 % respectivement, suivis de près par l'Ontario (26 %). En chiffres absolus, l'Ontario a la plus grande concentration de territoires signalant la présence de gangs de jeunes, soit 25. Pour reprendre un point déjà mentionné, le tableau 3 indique qu'aucun gang de jeunes n'a été signalé dans les territoires du Nord canadien ou dans les Maritimes, à l'exception de la Nouvelle-Écosse.

Comme les résultats recueillis dans la province de Québec ne représentent que quatre services de police, les résultats liés au pourcentage de territoires signalant la présence de gangs de jeunes au Québec (100 %) ne doivent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble de la province.

2.3 Caractéristiques de la population

En utilisant les données du recensement de 2001 de Statistique Canada, on a attribué aux territoires ayant signalé la présence de gangs de jeunes un chiffre de population, puis on les a groupés par province. Le tableau 4 ci-dessous indique la population totale de chaque province desservie par les services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes en 2001, qui pourrait être considérée essentiellement comme une mesure de la répartition ou de la pénétration des gangs de jeunes par province.

Comme l'indique le tableau 4, à l'échelle nationale, environ 59 % de la population est desservie par les organismes d'application de la loi ayant signalé la présence de gangs de jeunes. Autrement dit, les résultats de l'enquête révèlent que 59 % des populations canadiennes résident dans des territoires desservis par la police ayant signalé la présence de gangs de jeunes en 2002.

Les données pour chaque province révèlent que la Colombie-Britannique (83 %) et l'Ontario (74 %) ont les plus vastes populations desservies par des services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes.

Tableau 3 : Pourcentage de territoires participants ayant signalé la présence de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Nombre de territoires participants	Nombre de territoires ayant signalé la présence de gangs de jeunes	% de territoires ayant signalé la présence de gangs de jeunes
Canada	264	63	24
Colombie-Britannique	44	12	27
Alberta	23	5	21
Saskatchewan	23	8	35
Manitoba	20	6	30
Ontario	98	25	26
Québec	4	4	100
Nouvelle-Écosse	17	3	18
Nouveau-Brunswick	11	0	0
Île-du-Prince-Édouard	4	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	8	0	0
Yukon	5	0	0
Territoires du Nord-Ouest	3	0	0
Nunavut	4	0	0

Nota : Comprend les données de l'enquête du Québec.

Tableau 4 : Population desservie par les services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes, Canada, 2002

Région	Population en 2001	Population desservie par les services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes	% de la population totale
Canada	30 007 094	17 606 211	59
Colombie-Britannique	3 907 738	3 237 601	83
Alberta	2 974 807	1 966 576	66
Saskatchewan	978 933	507 605	52
Manitoba	1 119 583	732 710	65
Ontario	11 410 046	8 491 770	74
Québec	7 237 479	2 628 260	36
Nouvelle-Écosse	908 007	41 689	5
Nouveau-Brunswick	729 498	0	0
Île-du-Prince-Édouard	135 294	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	512 930	0	0
Yukon	28 674	0	0
Territoires du Nord-Ouest	37 360	0	0
Nunavut	26 745	0	0

Nota : Comprend les données de l'enquête du Québec.

2.4 Année d'apparition des gangs de jeunes

On a également demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 de mentionner la date d'apparition de ces gangs. Le tableau 5 indique l'apparition de gangs de jeunes par territoire et

révèle que Surrey et Vancouver (1975 et 1979 respectivement) sont les régions du pays où la présence de gangs de jeunes a été signalée en premier. Avant 1989, tous les gangs de jeunes se trouvaient dans l'Ouest du Canada, à l'exception de la ville de Montréal.

Tableau 5 : Année d'apparition de gangs de jeunes, par territoire, Canada, 2002

Année d'apparition	Ville/région	Province	Année d'apparition	Ville/région	Province
1975	Surrey	Colombie-Britannique	1997	Prince Albert	Saskatchewan
1979	Vancouver	Colombie-Britannique	1998	New Westminster	Colombie-Britannique
1985	Calgary	Alberta	1999	Digby	Nouvelle-Écosse
1985	North Vancouver	Colombie-Britannique	1999	London	Ontario
1985	Montréal	Québec	2000	Port Alberni	Colombie-Britannique
1988	Winnipeg	Manitoba	2000	Lower Sackville	Nouvelle-Écosse
1989	Oshawa	Ontario	2000	Petrolia	Ontario
1990	Tofino	Colombie-Britannique	2000	Orillia	Ontario
1990	Ottawa	Ontario	2000	Beeton	Ontario
1992	Hamilton	Ontario	2000	Stratford	Ontario
1992	Kanata	Ontario	2000	Québec	Québec
1993	Burnaby	Colombie-Britannique	2000	Yorkton	Saskatchewan
1993	Brampton	Ontario	2001	Stony Plain	Alberta
1994	Saskatoon	Saskatchewan	2001	Fort Saskatchewan	Alberta
1995	Thompson	Manitoba	2001	Medicine Hat	Alberta
1995	Kenora	Ontario	2001	Peterborough	Ontario
1995	Windsor	Ontario	2001	Sault Ste. Marie	Ontario
1995	Thunder Bay	Ontario	2001	Oakville	Ontario
1995	Cambridge	Ontario	2001	Tisdale	Saskatchewan
1995	Toronto	Ontario	2002	Dawson Creek	Colombie-Britannique
1995	Regina	Saskatchewan	2002	St. Thomas	Ontario
1996	Victoria	Colombie-Britannique	2002	Parry Sound	Ontario
1996	Saanich	Colombie-Britannique	2002	Sainte-Julie	Québec
1996	Brandon	Manitoba	2002	Moose Jaw	Saskatchewan
1996	The Pas	Manitoba	Ne sait pas	Coquitlam	Colombie-Britannique
1996	Région de York	Ontario	Ne sait pas	Campbell River	Colombie-Britannique
1996	Kenora	Ontario	Ne sait pas	Innisfil	Ontario
1997	Edmonton	Alberta	Ne sait pas	M'Chigeeng	Ontario
1997	Cranberry Portage	Manitoba	Ne sait pas	Barrie	Ontario
1997	Amherst	Nouvelle-Écosse	Ne sait pas	Gatineau	Québec

2.5 Nombre de gangs de jeunes et de membres de gangs

Avant la réalisation de cette enquête, il n'existait pas de mesure fiable du nombre de gangs de jeunes ou de membres de gangs de jeunes au Canada. Même en se servant de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, les chiffres qui suivent doivent être considérés comme une approximation de l'ampleur réelle du problème des gangs de jeunes au Canada, étant donné les limites des données décrites dans la section Méthodologie.

Le tableau 6 révèle un nombre estimatif ou déclaré de 434 gangs de jeunes à l'échelle nationale,

comprenant 7 071 membres. Les données pour chacune des provinces révèlent que c'est en Ontario que l'on trouve la plus grande concentration de gangs de jeunes et de membres de gangs de jeunes, soit 216 gangs de jeunes et 3 320 membres de gangs de jeunes, suivi par la Saskatchewan (28 et 1 315 respectivement) et la Colombie-Britannique (102 et 1 027 respectivement). Les résultats de l'enquête démontrent également que la Nouvelle-Écosse (37), le Manitoba (171) et le Québec (533) sont les provinces qui ont le nombre de membres de gangs de jeunes, déclaré ou estimatif, le moins élevé, à part les trois territoires canadiens et les trois autres provinces de l'Est du Canada, dans lesquels aucun membre de gang n'a été signalé.

Si l'on fait les calculs par habitant, c'est-à-dire le nombre de membres de gangs de jeunes par tranche de 1 000 habitants, c'est la Saskatchewan qui a la concentration la plus élevée de membres de gangs de jeunes (1,34 par tranche de 1 000 habitants), suivie par l'Ontario (0,29 par tranche de 1 000) et la Colombie-Britannique (0,26 par tranche de 1 000). Si l'on considère les provinces qui ont signalé la présence de gangs de jeunes en 2002, c'est en Nouvelle-Écosse qu'on trouve la plus faible concentration de membres de gangs de jeunes par tranche de 1 000 habitants (0,04), suivie par le Québec (0,07).

territoire « s'envenimait », « s'atténuait » ou « était stable ».

Le tableau 7 révèle qu'à l'échelle nationale, 57 % des participants croient que le problème lié aux gangs de jeunes s'envenime dans leur territoire alors qu'à peine un tiers d'entre eux (37 %) estiment qu'il est stable. Les données pour chacune des provinces révèlent que c'est en Nouvelle-Écosse (100 %), en Alberta (80 %), au Québec (75 %) et en Saskatchewan (63 %) que les participants sont le plus pessimiste quant à l'évolution du problème lié aux gangs de jeunes

Tableau 6 : Nombre estimatif déclaré de gangs de jeunes et de membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Nombre de gangs de jeunes	Nombre de membres de gangs de jeunes	Membres de gangs de jeunes par tranche de 1 000 habitants
Canada	434	7 071	0,24
Colombie-Britannique	102	1 027	0,26
Alberta	42	668	0,22
Saskatchewan	28	1 315	1,34
Manitoba	15	171	0,15
Ontario	216	3 320	0,29
Québec	25	533	0,07
Nouvelle-Écosse	6	37	0,04
Nouveau-Brunswick	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0
Yukon	0	0	0
Territoire du Nord-Ouest	0	0	0
Nunavut	0	0	0

Nota : Comprend les données de l'enquête du Québec.

2.6 Perception du problème des gangs de jeunes

Dans le cadre de cette enquête, on a demandé aux participants ayant signalé la présence de gangs de jeunes en 2002 d'indiquer si, en général, le problème lié aux gangs de jeunes dans leur

à l'avenir (c.-à-d. que le problème s'envenime). La combinaison des réponses « s'atténuent » et « sont stables » par province révèle que le Manitoba (67 %) et la Colombie-Britannique (67 %) sont les provinces les plus optimistes quant à la probabilité que le problème lié aux gangs de jeunes dans leurs territoires ne dépasse pas les niveaux actuels.

Tableau 7 : Perception du problème des gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	S'enveniment	S'atténuent	Sont stables
Canada	57 % (n=36)	6 % (n=4)	37 % (n=23)
Colombie-Britannique	33 (n=4)	8 (n=1)	58 (n=7)
Alberta	80 (n=4)	0	20 (n=1)
Saskatchewan	63 (n=5)	0	38 (n=3)
Manitoba	33 (n=2)	17 (n=1)	50 (n=3)
Ontario	60 (n=15)	8 (n=2)	32 (n=8)
Québec	75 (n=3)	0	38 (n=1)
Nouvelle-Écosse	100 (n=3)	0	0
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.7 Probabilité de formation de gangs de jeunes

Dans le cadre de cette enquête, on a demandé aux participants qui n'ont pas signalé la présence de gangs de jeunes en 2002 d'évaluer, de façon globale, la probabilité que des gangs de jeunes se forment dans leur territoire à l'avenir.

Le tableau 8 révèle qu'à l'échelle nationale, une grande majorité de participants (82 %) estiment que la probabilité que des gangs de jeunes se forment dans leur territoire est faible ou nulle. Les données pour chacune des provinces révèlent qu'à

l'exception du Yukon, tous les participants des provinces Maritimes, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut croient que la probabilité que des gangs de jeunes se forment dans leur territoire est faible ou nulle.

En revanche, un grand nombre de participants en Alberta (41 %) et en Ontario (24 %), c'est-à-dire ceux qui habitent dans des territoires qui n'ont pas signalé la présence de gangs de jeunes en 2002, estiment qu'il y a une probabilité moyenne à élevé que des gangs de jeunes se forment dans leur territoire dans l'avenir.

Tableau 8 : Probabilité de formation de gangs de jeunes à l'avenir, au pays et par province, 2002

Région	Élevée	Moyenne	Faible	Nulle
Canada	2 % (n=3)	16 % (n=31)	71 % (n=139)	11 % (n=22)
Colombie-Britannique	0	19 (n=6)	75 (n=24)	6 (n=2)
Alberta	6 (n=1)	35 (n=6)	53 (n=9)	6 (n=1)
Saskatchewan	0	7 (n=1)	79 (n=11)	14 (n=2)
Manitoba	8 (n=1)	8 (n=1)	83 (n=10)	0
Ontario	1 (n=1)	23 (n=16)	65 (n=46)	11 (n=8)
Québec	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	93 (n=13)	7 (n=1)
Nouveau-Brunswick	0	0	80 (n=8)	20 (n=2)
Île-du-Prince-Édouard	0	0	100 (n=4)	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	75 (n=6)	25 (n=2)
Yukon	0	20 (n=1)	60 (n=3)	20 (n=1)
Territoires du Nord-Ouest	0	0	67 (n=2)	33 (n=1)
Nunavut	0	0	75 (n=3)	25 (n=1)

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.8 Profil démographique des membres de gangs de jeunes

On a demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 quelles étaient les caractéristiques démographiques (sexe, âge et race/origine ethnique) des membres de gangs dans leur territoire. Les données ont été pondérées afin de tenir compte du nombre de membres de gangs signalés dans chaque territoire. Les résultats sont les suivants.

2.8.1 Sexe des membres de gangs de jeunes

La plupart des études effectuées en Amérique du Nord indiquent que les gangs de jeunes sont à prédominance masculine. Par exemple, selon le 1998 National Youth Gang Survey, publié par l'Office of Juvenile Justice and Delinquency prevention, U.S. Department of Justice, les participants ont indiqué que 92 % des membres de gangs de jeunes étaient des garçons. Il faut noter cependant que certains chercheurs (Curry 1998) prétendent que les organismes de l'application de la loi peuvent être moins portés à considérer les femmes comme des membres de gangs en raison de leur niveau de criminalité moins élevé.

Comme l'indique le tableau 9, au pays, la grande majorité des membres de gangs de jeunes sont des garçons (94 %). Les données pour chacune des provinces révèlent la prédominance des garçons dans les gangs en Nouvelle-Écosse (100 %), en Ontario (97 %), en Alberta (96 %) et au Québec (95 %). Le tableau 9 indique également que, par rapport à la moyenne nationale (6 %), il y a une forte représentation de filles membres de gangs dans les provinces de l'Ouest canadien, y compris la Colombie-Britannique (12 %), le Manitoba (10 %) et la Saskatchewan (9 %).

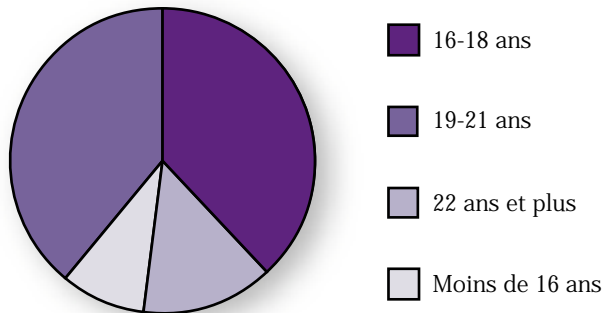
2.8.2 Âge des membres de gangs de jeunes

On a demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'estimer le pourcentage de membres de gangs se situant dans les catégories d'âge suivantes : moins de 16 ans, 16 à 18 ans, 19 à 21 ans, et 22 et plus. Comme il est illustré dans le diagramme 1, dans l'ensemble du pays, les membres de gangs de jeunes sont principalement dans le groupe d'âge des 16 à 18 ans (39 %) et presque la moitié (48 %) de tous les membres de gangs de jeunes ont moins de 18 ans.

Tableau 9 : Sexe des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Garçons	Filles	Nombre de cas observés
Canada	94 %	66 %	35
Colombie-Britannique	88	12	8
Alberta	96	4	2
Saskatchewan	91	9	4
Manitoba	91	9	4
Ontario	97	3	12
Québec	95	5	4
Nouvelle-Écosse	100	0	1
Nouveau-Brunswick	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Nunavut	0	0	0

Nota : Les données sont pondérées pour tenir compte du nombre de gangs signalé dans chaque territoire.

Diagramme 1 : Âge des membres de gangs de jeunes, Canada, 2002

Le tableau 10 révèle que la majorité des membres de gangs de jeunes qui habitent en Saskatchewan (67 %), en Nouvelle-Écosse (66 %), en Colombie-

Britannique (62 %) et au Manitoba (52 %) ont moins de 18 ans. Les résultats de l'enquête indiquent également que la majorité des membres de gangs de jeunes en Alberta (87 %) et en Ontario (59 %) ont plus de 19 ans.

2.8.3 Origine ethnique/race des membres de gangs de jeunes

On a demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'estimer le pourcentage de membres de gangs de jeunes faisant partie d'une sélection des principales catégories d'origine ethnique. À l'échelle nationale, le tableau 11 révèle que la majorité des membres de gangs de jeunes au Canada sont afro-canadiens/noirs (25 %), autochtones (22 %) et de race blanche (18 %).

Tableau 10 : Âge des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	< 16	16 à 18	19 à 21	22+	Nombre de cas observés
Canada	10 %	39 %	37 %	14 %	41
Colombie-Britannique	17	45	32	6	11
Alberta	3	11	30	57	2
Saskatchewan	15	52	24	9	5
Manitoba	16	36	37	12	4
Ontario	4	37	46	13	13
Québec	23	29	30	18	4
Nouvelle-Écosse	3	63	32	2	2
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les données sont pondérées pour tenir compte du nombre de gangs signalé dans chaque territoire. Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis

Tableau 11 : Origine ethnique/race des membres de gangs de jeunes, Canada, 2002

Race/origine ethnique	%
Afro-canadiens/Noirs	25 %
Autochtones	22
Blancs	18
Indiens d'Asie/Pakistanaï	14
Asiatiques	12
Latino-américains/Hispaniques	6
Arabes	3

Nota : Les données sont pondérées pour tenir compte du nombre de gangs signalé dans chaque territoire.

Dans le tableau 12, les données pour chacune des provinces révèlent que les membres de gangs de jeunes afro-canadiens/noirs sont majoritaires au Québec (51 %), en Nouvelle-Écosse (48 %) et en Ontario (36 %), mais qu'ils sont absents ou quasi-inexistants au Manitoba (9 %), en Colombie-Britannique (5 %), en Saskatchewan et en Alberta (chacun 0 %). En ce qui concerne les membres de gangs de jeunes autochtones, ceux-ci se trouvent essentiellement dans les provinces de l'Ouest, soit en Saskatchewan (96 %), au Manitoba (58 %) et en Alberta (58 %). Le tableau 12 révèle également une forte concentration de membres de gangs de jeunes asiatiques en Colombie-Britannique (37 %), ainsi qu'une concentration importante de membres de gangs de jeunes indiens d'Asie/pakistanaï en Ontario (21 %). Les membres de gangs de jeunes de

race blanche sont largement répartis dans l'ensemble du pays, à l'exception de la Saskatchewan (2 %) et de l'Alberta (8 %), mais l'enquête démontre une forte concentration en Nouvelle-Écosse (47 %). Le tableau 12 révèle également qu'en 2002, la concentration de membres de gangs de jeunes latino-américains/hispaniques et arabes demeure assez faible comparativement à d'autres races/origines ethniques.

2.8.4 Diversité raciale des gangs de jeunes

On a demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leurs territoires en 2002 d'estimer le pourcentage de gangs de jeunes ayant une composition importante de deux groupes raciaux/ethniques ou plus.

Le tableau 13 révèle qu'à l'échelle nationale, 36 % des gangs de jeunes présentent une combinaison de deux groupes raciaux/ethniques ou plus. Les données pour chacune des provinces indiquent que l'Ontario (51 %), la Colombie-Britannique (46 %) et le Manitoba (24 %) sont les provinces où l'on constate la plus grande diversité raciale chez les gangs de jeunes. D'après les résultats de l'enquête, les gangs de jeunes en Nouvelle-Écosse (moins de 1 %) et en Saskatchewan (7 %) semblent être les plus homogènes au pays.

Tableau 12 : Origine ethnique/race des membres de gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Afro-canadiens	Latino-américains/Hispaniques	Blancs	Indiens d'Asie/Pakistanaï	Asiatiques	Arabes	Autochtones	Nombre de cas observés
Canada	25 %	6 %	18 %	14 %	12 %	3 %	22 %	39
Colombie-Britannique	5	8	22	14	37	5	10	11
Alberta	0	33	8	0	0	0	58	1
Saskatchewan	0	2	2	0	0	0	96	5
Manitoba	9	3	26	3	0	0	58	4
Ontario	36	6	21	21	8	4	4	12
Québec	51	12	21	2	9	5	0	4
Nouvelle-Écosse	48	0	47	0	0	0	9	2
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les données sont pondérées pour tenir compte du nombre de gangs signalé dans chaque territoire. Les pourcentages pour chaque territoire ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

Tableau 13 : Pourcentage de gangs de jeunes présentant une combinaison de deux groupes ethniques/raciaux ou plus, au pays et par province, 2002

Région	%	Nombre de cas observés
Canada	35 %	50
Colombie-Britannique	46	11
Alberta	25	2
Saskatchewan	7	7
Manitoba	24	4
Ontario	51	19
Québec	25	4
Nouvelle-Écosse	<1	3
Nouveau-Brunswick	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0
Yukon	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0
Nunavut	0	0

2.9 Incidence du retour de détenus dans la collectivité

On a demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'indiquer dans quelle mesure le problème des gangs de jeunes dans leur territoire a été

aggravé, au cours des dernières années, par le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes.

Le tableau 14 révèle, à l'échelle nationale, que 40 % des participants croient que le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes a aggravé le problème des gangs de jeunes dans une très grande mesure. Si l'on combine les deux premières réponses, soit « dans une très grande mesure » et « dans une certaine mesure », à l'échelle nationale, 76 % des participants croient que le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes a un effet important sur les gangs de jeunes. Les données pour chacune des provinces révèlent (encore une fois d'après les deux premières réponses combinées) que c'est en Alberta (100 %), au Québec (100 %), en Saskatchewan 9100 %) et au Manitoba (80 %) que le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes a la plus grande incidence sur les gangs de jeunes. D'après la troisième et la quatrième réponse combinées, soit « dans une très faible mesure » et « pas du tout », c'est en Ontario (42 %), en Nouvelle-Écosse (33 %) et en Colombie-Britannique (30 %) que l'incidence est la plus faible.

Tableau 14 : Territoires signalant l'incidence du retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes sur les gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Très grande	Moyenne	Très faible	Aucune	Total des cas observés
Canada	40 % (n=19)	37 % (n=18)	16 % (n=8)	8 % (n=4)	49
Colombie-Britannique	30 (n=3)	40 (n=4)	30 (n=3)	0	10
Alberta	100 (n=4)	0	0	0	4
Saskatchewan	86 (n=6)	14 (n=1)	0	0	7
Manitoba	40 (n=2)	40 (n=2)	0	10 (n=1)	5
Ontario	12 (n=2)	47 (n=8)	24 (n=4)	18 (n=3)	17
Québec	67 (n=2)	33 (n=1)	0	0	3
Nouvelle-Écosse	0	67 (n=2)	33 (n=1)	0	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.10 Incidence de la migration de membres de gangs d'autres territoires

On a demandé aux participants qui ont révélé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'indiquer dans quelle mesure le problème des gangs de jeunes dans leur territoire a été aggravé, au cours des dernières années, par la migration de membres de gangs dans leur territoire.

Comme l'indique le tableau 15, à l'échelle nationale, 35 % des participants estiment que la migration de membres de gangs de jeunes a aggravé le problème des gangs de jeunes dans leur territoire, dans une très grande mesure. D'après les deux premières réponses combinées, soit « dans

une très grande mesure » et « dans une certaine mesure », à l'échelle nationale, 85 % des participants croient que la migration de membres de gangs de jeunes a une incidence significative sur le problème des gangs de jeunes dans leur territoire. Les données pour chacune des provinces révèlent (encore une fois d'après les deux premières réponses combinées) que c'est en Colombie-Britannique (100 %), au Manitoba (100 %), en Saskatchewan (88 %) et en Ontario (86 %) que l'incidence de la migration de membres de gangs de jeunes est la plus appréciable. La Nouvelle-Écosse (33 %), l'Alberta (27 %) et le Québec (25 %) sont les provinces où l'incidence est la moins marquée (d'après la troisième et la quatrième réponses combinées, soit « dans une très faible mesure » et « pas du tout »).

Tableau 15 : Territoires signalant l'incidence de la migration de membres de gangs de jeunes d'autres territoires sur le problème des gangs de jeunes, au pays et par province, 2002

Région	Très grande	Moyenne	Très faible	Nulle	Total des cas observés
Canada	35 % (n=20)	50 % (n=29)	9 % (n=5)	7 % (n=4)	58
Colombie-Britannique	20 (n=1)	80 (n=4)	0	0	5
Alberta	46 (n=5)	27 (n=3)	18 (n=2)	9 (n=1)	11
Saskatchewan	25 (n=2)	63 (n=5)	13 (n=1)	0	8
Manitoba	17 (n=1)	83 (n=5)	0	0	6
Ontario	48 (n=10)	38 (n=8)	5 (n=1)	10 (n=2)	21
Québec	25 (n=1)	50 (n=2)	25 (n=1)	0	4
Nouvelle-Écosse	0	67 (n=2)	0	33 (n=1)	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.11 Caractéristiques des gangs de jeunes

Dans le cadre de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, nous avons tenté de déterminer les principales caractéristiques des gangs de jeunes. Nous avons demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'indiquer si les gangs de jeunes de leur territoire présentaient un certain nombre de caractéristiques particulières en ce qui a trait à leur formation ou à leur fonctionnement, en utilisant une échelle comprenant les réponses « tout à fait », « un peu », « très peu » et « pas du tout ».

Le tableau 16 présente les résultats pour l'ensemble du pays. Si l'on combine les deux

premières réponses, soit « tout à fait » et « un peu », les quatre caractéristiques de gangs les plus répandues dans l'échantillon national sont les suivantes : « manque de respect pour l'autorité » (95 %), « participation à des activités illégales » (91 %), « utilisation de sobriquets et de surnoms » (88 %) et « code du silence » (85 %). En revanche, si l'on combine les réponses « pas du tout » et « très peu », les quatre caractéristiques les moins répandues chez ces gangs sont les suivantes : « recrutement de filles pour travailler dans l'industrie du sexe » (57 %), « rites d'initiation violents » (49 %), « affiliation à des groupes/syndicats du crime organisé » (48 %) et « recrutement de filles pour collaborer à la perpétration de crimes » (47 %).

Tableau 16 : Principales caractéristiques des gangs de jeunes, Canada, 2002

Caractéristiques des gangs	Tout à fait	Un peu	Très peu	Pas du tout	Nombre de cas observés
Code du silence	58 %	27 %	9 %	7 %	45
Participation à des activités illégales	53	38	7	2	60
Manque de respect pour l'autorité	52	43	3	2	58
Code vestimentaire ou couleurs propres au gang	47	26	17	10	58
Utilisation de sobriquets/surnoms	42	46	11	2	55
Clique/bandes/petits groupes définis	38	31	23	8	48
Recours à la violence durant la perpétration de crimes	36	42	20	2	59
Rites de départ violents	36	19	29	16	31
Rites d'initiation violents	31	21	31	18	39
Recours à des moyens de communication de gangs (graffiti, signes de la main)	29	39	27	5	56
Facilité d'affiliation à ces gangs	23	47	19	12	43
Intimidation des témoins de crime	23	50	19	8	52
Hiérarchie ou leadership établis	23	44	27	6	52
Recrutement de filles pour travailler dans l'industrie du sexe	23	21	27	30	44
Rivalité avec d'autres gangs	18	43	25	14	49
Affiliation à des groupes/syndicats du crime organisé	17	35	30	19	48
Recrutement intensif de membres	15	43	36	6	53
De nature territoriale	12	54	29	5	56
Recrutement de filles pour collaborer à la perpétration de crimes	10	43	39	8	51

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.12 Définition du terme « gang de jeunes »

Comme il a été mentionné à la section Méthodologie, il n'existe pas de définition uniforme et largement répandue du terme « gang de jeunes » au Canada. Il est difficile de cerner les caractéristiques qui définissent un gang de jeunes, car chaque organisme d'application de la loi perçoit les gangs différemment d'après ses politiques, son expérience et ses observations. Bon nombre d'organismes n'ont pas de définition officielle écrite de gangs, ce qui complique encore plus la situation.

Afin de palier ce problème, nous avons demandé aux participants à l'enquête d'indiquer les caractéristiques qu'ils considèrent comme étant importantes pour définir un gang de jeunes. En l'occurrence, nous avons présenté aux participants une liste de sept caractéristiques et nous leur avons demandé de les classer par ordre d'importance en tant que critères permettant de définir un gang de

jeunes. Le chiffre 1 représente la caractéristique la plus importante et le chiffre 7, la caractéristique la moins importante.

Le tableau 17 ci-dessous dresse la liste des sept caractéristiques. Les résultats de la première colonne, Score numérique moyen, ont été calculés en prenant le total des points et en le divisant par le nombre de cas observés (n=59), ce qui peut être considéré comme un indicateur de la valeur des réponses (p. ex. plus le score est près de 1,0, plus le critère est important pour la définition de gangs de jeunes). La deuxième et la troisième colonnes indiquent respectivement le nombre et le pourcentage de premiers choix accordés à chaque caractéristique comme critère servant à définir un gang de jeunes. Comme on peut le constater, les critères « le groupe commet des crimes ensemble » (2,1) et « le groupe se tient ensemble » (3,0) sont les deux principaux critères utilisés par les organismes d'application de la loi pour définir un gang de jeunes.

Tableau 17 : Critères utilisés par des organismes d'application de la loi pour définir un gang de jeunes, les choix les plus populaires, Canada, 2002

Caractéristiques d'un gang	Score numérique moyen	Nombre de premiers choix	% de premiers choix
Le groupe commet des crimes ensemble	2,1	29	49,2 %
Le groupe se tient ensemble	3,0	9	15,3
Le groupe a un ou plusieurs chefs ou une hiérarchie établie	3,9	6	10,2
Le groupe affiche ou porte des couleurs communes ou d'autres insignes	4,1	7	11,9
Le groupe revendique un territoire ou un secteur quelconque	4,2	1	1,7
Le groupe a un nom	4,4	5	8,5
Le groupe est d'une certaine taille	5,6	1	1,7

Nota : Les données sont pondérées pour tenir compte du nombre de gangs signalé dans chaque territoire.

Le tableau 18 représente une analyse de fréquence des sept caractéristiques, indiquant le nombre de participants (n=59) qui ont choisi chaque caractéristique comme la plus importante, ainsi que l'étalement de la fréquence entre le choix numéro 1 (caractéristique la plus importante) et le choix numéro 7 (caractéristique la moins importante).

caractéristique la plus importante et la moins importante définissant un gang de jeunes, à part cela, il n'y a pas de consensus général quant à la façon de définir un gang. Par exemple, dans le tableau 18, la caractéristique « le groupe affiche ou porte des couleurs communes ou d'autres insignes » a remporté sept votes de premier choix et huit votes de dernier choix, et présente un étalement

Tableau 18 : Critères utilisés par des organismes d'application de la loi pour définir un gang de jeunes : analyse des choix, Canada, 2002

Caractéristiques d'un gang	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5	Choix 6	Choix 7	Étalement
Le groupe commet des crimes ensemble	29	12	8	7	1	2	0	29
Le groupe se tient ensemble	9	17	16	7	4	4	2	15
Le groupe a un ou plusieurs chefs ou une hiérarchie établie	6	9	10	6	14	12	2	12
Le groupe affiche ou porte des couleurs communes ou d'autres insignes	7	7	10	6	11	10	8	5
Le groupe revendique un territoire ou un secteur quelconque	1	8	13	11	11	12	3	12
Le groupe a un nom	5	9	6	9	7	11	12	7
Le groupe est d'une certaine taille	1	4	5	9	3	5	32	31

La caractéristique « le groupe commet des crimes ensemble » est manifestement celle qui a été le plus souvent le premier choix (la caractéristique la plus importante). En effet, presque la moitié des participants y ont attribué la cote 1. La pertinence de cette caractéristique est évidente lorsqu'on examine la répartition de la fréquence : sa plus haute fréquence (choix 1) est très élevée; sa plus faible fréquence (choix 7) est très faible, et son étalement est donc très vaste (29 votes). À l'inverse, la caractéristique « le groupe est d'une certaine taille » est jugé comme le moins important, et son étalement de fréquence est aussi élevé (31 votes) – autrement dit, les réponses sont fortement concentrées, dans ce cas autour du choix 7, soit la « caractéristique la moins importante ».

Bien que les tableaux 17 et 18 indiquent qu'il y a un certain consensus en ce qui concerne la

de fréquence de cinq seulement (ce qui veut dire que les réponses étaient très dispersées). Cette contradiction renforce la notion voulant qu'il existe une diversité d'opinions en ce qui concerne la définition d'un gang de jeunes.

Pour ce qui est de la caractéristique « le groupe est d'une certaine taille », nous avons demandé aux participants, comme question de suivi, de préciser quelle serait la taille minimale d'un gang de jeunes pour leur organisme. La grande majorité des réponses variaient entre trois et cinq personnes. En outre, nous avons demandé aux participants d'indiquer toutes les autres caractéristiques utilisées par leur organisme pour définir un gang de jeunes. Le tableau 19 ci-dessous présente un résumé des réponses.

Tableau 19 : Autres caractéristiques utilisées pour définir un gang de jeunes, Canada, 2002

Corroboration d'affiliations ou d'associations à des gangs par des sources éprouvées
Le groupe est reconnu par d'autres jeunes comme un gang de jeunes
Les membres du groupe admettent faire partie du gang; types de crimes commis; genres de vêtements et de couleurs portés
Le groupe de jeunes se rassemble en vue d'intimider ou de harceler des gens ou d'endommager des biens
Le groupe admet être un gang
Le groupe affiche une mentalité de gang de rue
Le groupe crée une atmosphère de peur et d'intimidation au sein de la collectivité
Niveau de violence, possession d'armes à feu
Le groupe est associé à des groupes établis du crime organisé
Les membres du groupe admettent faire partie du gang et commettent des crimes bien précis (p. ex. vols avec violation de domicile)
Le groupe utilise des tactiques d'intimidation et a recours à la violence pour atteindre ses buts
Le groupe commet des crimes bien précis – fraude, prostitution, trafic de drogues
Gravité des crimes commis – mise en circulation de fausse monnaie, voies de fait
Source d'information fiable, association avec des membres de gangs connus, reconnaissance de l'appartenance à un gang, participation à des crimes motivés par le gang, décision judiciaire, port d'un objet quelconque permettant l'identification à un gang

2.13 Ressources en matière de gangs de jeunes

Nous avons demandé aux participants ayant signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 d'indiquer, à partir d'une liste de quatre ressources précises en matière de gangs de jeunes (ressources matérielles et humaines), celles que leur service de police utilisent.

Le tableau 20 indique qu'à l'échelle nationale, près de la moitié des participants (46 %) utilisent une certaine forme de base de données informatisée sur les gangs. De plus, environ le tiers des organismes (35 %) disposent d'une unité des gangs ou ont des agents responsables des gangs, ou ont des agents

assermentés ayant des responsabilités liées aux gangs (41 %). À l'échelle nationale, très peu d'organismes (14 %) disposent d'une unité de prévention des gangs ou ont des agents responsables de la prévention des gangs.

Les données pour chacune des provinces révèlent que la Saskatchewan (88 %), l'Ontario (52 %) et le Québec (50 %) utilisent davantage de bases de données sur les gangs que la moyenne nationale. Il est aussi intéressant de noter que la Colombie-Britannique (50 %), le Manitoba (50 %) et l'Ontario (40 %) utilisent des unités des gangs ou ont recours à des agents responsables des gangs dans une mesure supérieure à la moyenne nationale (35 %).

Tableau 20 : Ressources en matière de gangs de jeunes utilisées dans des services de police, au pays et par province, 2002

Région	Unité/ agents responsables des gangs	Unité/agents responsables de la prévention des gangs	Agents ayant des responsabilités liées aux gangs	Base de données sur les gangs	Nombre de cas observés
Canada	35 % (n=22)	14 % (n=9)	41 % (n=26)	46 % (n=29)	63
Colombie-Britannique	50 (n=6)	0	42 (n=5)	25 (n=3)	12
Alberta	20 (n=1)	0	20 (n=1)	40 (n=2)	5
Saskatchewan	13 (n=1)	38 (n=3)	63 (n=5)	88 (n=7)	8
Manitoba	50 (n=3)	0	17 (n=1)	33 (n=2)	6
Ontario	40 (n=10)	20 (n=5)	52 (n=13)	52 (n=13)	25
Québec	25 (n=1)	25 (n=1)	25 (n=1)	50 (n=2)	4
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

Nous avons également donné aux participants la possibilité d'indiquer les autres ressources dont ils disposent pour faire face aux gangs de jeunes. Le tableau 21 présente un résumé des réponses.

Tableau 21 : Autres ressources en matière de gangs de jeunes, Canada, 2002

Agent « Scorpion » introduit au sein des principaux gangs
Unité responsable de la criminalité juvénile
Utilisation du programme DARE de la GRC
Fichiers de renseignements non informatisés sur les gangs
Réunions hebdomadaires concernant les renseignements sur les gangs
Policiers éducateurs responsables de l'identification et de prévention des gangs (plusieurs réponses)
Établissement de politiques particulières sur les gangs de jeunes (plusieurs réponses)

2.14 Activités criminelles

2.14.1 Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles

Depuis les premiers signalements de la présence de gangs de jeunes en Amérique du Nord, ces gangs sont généralement associés à des activités criminelles (Asbury, 1927).

Dans le cadre de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, nous avons demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 si les gangs de jeunes de leur territoire participaient à des activités criminelles en 2002. De même, nous leur avons demandé si les gangs de jeunes participaient à ces activités criminelles en collaboration avec des groupes du crime organisé.

Le tableau 22 indique que les membres de gangs de jeunes sont impliqués dans une large mesure dans des voies de fait (40 %), suivis par le trafic de drogues (32 %), le vandalisme/les graffiti/le marquage (24 %) et les cambriolages/vols avec effraction (21 %). D'après les réponses combinées « moyennement » et « beaucoup », on constate qu'une large proportion de membres de gangs de jeunes sont impliqués dans des voies de fait (72 %), le trafic de drogues (69 %), les cambriolages/vols avec effraction (68 %), le vandalisme/les graffiti/le marquage (64 %) et l'intimidation/extorsion (56 %). Les membres de gangs de jeunes collaborent davantage avec des groupes du crime organisé pour le trafic de drogues (43 %), et l'intimidation/extorsion (23 %), suivis de près par le vol de voiture/l'exportation (19 %).

En revanche, d'après les réponses combinées « non » et « un peu », les membres de gangs de jeunes sont

peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière d'immigration (98 %), la contrebande de biens de consommation (96 %), le blanchiment d'argent (93 %), la fabrication de drogues chimiques (92 %) et les meurtres (91 %). Les résultats de l'enquête révèlent que les membres de gangs de jeunes ne collaborent pas beaucoup avec les groupes du crime organisé en ce qui a trait aux crimes comme la contrebande de biens de consommation (93 %), la fraude en matière d'immigration (91 %) et les meurtres (86 %).

Colombie-Britannique et les provinces combinées de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba¹⁰.

Le tableau 23 présente les résultats de l'enquête pour la province de l'Ontario. Environ 43 % des membres de gangs de jeunes sont impliqués, dans une large mesure, dans des voies de fait, suivis par le vandalisme/les graffiti/le marquage (29 %), les cambriolages/vols avec effraction, les vols avec violation de domicile et les simples vols (tous équivalent à 24 %). D'après les réponses combinées

Tableau 22 : Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Canada, 2002

Type d'activité criminelle/ infraction criminelle	Participation de membres de gangs de jeunes				Collaboration avec des groupes du crime organisé		
	Non	Un peu	Moyen- nement	Beau- coup	Oui	Non	Ne sait pas
Trafic de drogues (n=59)	0	29 %	37 %	32 %	43 %	21 %	36 %
Fabrication de drogues chimiques (n=50)	68	24	6	2	14	76	10
Intimidation/extorsion (n=57)	11	33	37	19	23	42	35
Vol (n=58)	21	31	28	21	10	65	25
Cambriolage/vol avec effraction (n=57)	6	26	47	21	9	51	40
Meurtre (n=57)	74	18	4	5	5	86	9
Voies de fait (n=57)	5	23	32	40	12	49	39
Agression sexuelle/viol (n=57)	54	32	11	4	5	83	12
Trafic d'armes (n=57)	54	26	18	2	14	65	21
Infractions liées au port d'armes (n=57)	25	30	26	19	14	56	30
Prostitution (n=57)	51	26	14	9	16	65	19
Vol de voiture/exportation (n=58)	21	33	31	16	19	52	29
Vol avec violation de domicile (n=58)	41	26	21	12	16	64	21
Enlèvement/rapt (n=57)	75	14	11	0	11	83	7
Incendie criminel (n=55)	76	15	9	0	4	84	13
Fraude (n=57)	47	32	10	11	16	61	23
Fraude en matière d'immigration (n=55)	83	15	2	0	2	91	7
Contrebande de biens de consommation (n=55)	80	16	2	2	0	93	7
Vandalisme/graffiti/marquage (n=58)	12	24	40	24	10	62	28
Blanchiment d'argent (n=54)	72	20	6	2	11	76	13
Falsification/contrefaçon (n=54)	48	32	17	4	9	70	20

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

Afin de déterminer les écarts régionaux importants en ce qui a trait à la participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles, on a établi un tableau croisé pour l'Ontario, la

« moyennement » et « beaucoup », une large proportion de membres de gangs de jeunes sont impliqués dans le vandalisme/les graffiti/le marquage (72 %), le trafic de drogues (72 %), les

10. Pris isolément, il n'y avait pas suffisamment de cas observés dans chacune de ces provinces pour assurer une analyse valable. Comme ces trois provinces sont situées près l'une de l'autre, les résultats ont été regroupés et analysés en conséquence.

cambriolages/vols avec effraction (72 %) et les voies de fait (67 %). Les membres de gangs de jeunes collaborent surtout avec les groupes du crime organisé pour le trafic de drogues (38 %), la fraude (16 %), les infractions liées au port d'armes et les vols de voiture/l'exportation (15 %).

En revanche, d'après les réponses combinées « non » et « un peu », les membres de gangs de jeunes sont peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière d'immigration, la contrebande de biens de consommation, le blanchiment.

vandalisme/les graffiti/le marquage (42 %). D'après les réponses combinées « moyennement » et « beaucoup », une forte proportion de membres de gangs de jeunes sont impliqués dans des voies de fait (100 %), des tactiques d'intimidation/ extorsion (92 %), le vandalisme/les graffiti/le marquage (84 %), des vols (84 %), le trafic de drogues et des infractions liées au port d'armes (75 %). Les membres de gangs de jeunes de la Colombie-Britannique collaborent davantage avec des groupes du crime organisé pour le trafic de drogues (42 %), l'intimidation/ extorsion et la prostitution (33%), ainsi que le vol de voiture/

Tableau 23 : Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Ontario, 2002

Type d'activité criminelle/ infraction criminelle	Participation de membres de gangs de jeunes				Collaboration avec des groupes du crime organisé		
	Non	Un peu	Moyen- nement	Beau- coup	Oui	Non	Ne sait pas
Trafic de drogues (n=21)	0	29 %	52 %	19 %	38 %	14 %	48 %
Fabrication de drogues chimiques (n=18)	83	17	0	0	11	61	28
Intimidation/extorsion (n=21)	19	38	24	19	10	33	57
Vol (n=21)	29	33	14	24	5	57	38
Cambriolage/vol avec effraction (n=21)	0	29	48	24	0	38	62
Meurtre (n=20)	80	15	5	0	0	75	25
Voies de fait (n=21)	0	33	24	43	0	52	48
Agression sexuelle/viol (n=20)	60	30	10	0	0	75	25
Trafic d'armes (n=20)	55	25	20	0	10	55	35
Infractions liées au port d'armes (n=20)	15	50	20	15	15	40	45
Prostitution (n=20)	85	10	5	0	0	65	35
Vol de voiture/exportation (n=20)	10	40	50	0	15	40	45
Vol avec violation de domicile (n=21)	48	24	5	24	5	62	33
Enlèvement/rapt (n=20)	90	10	0	0	5	65	30
Incendie criminel (n=19)	90	11	0	0	0	84	16
Fraude (n=19)	47	42	11	0	16	53	32
Fraude en matière d'immigration (n=19)	100	0	0	0	0	0	0
Contrebande de biens de consommation (n=19)	95	5	0	0	0	95	5
Vandalisme/graffiti/marquage (n=21)	14	14	43	29	0	48	52
Blanchiment d'argent (n=19)	84	16	0	0	5	68	26
Falsification/contrefaçon (n=18)	61	17	22	0	6	67	28

Nota : Les pourcentages pour chaque catégorie d'activités/infractions criminelles ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

Le tableau 24 présente les résultats de l'enquête pour la Colombie-Britannique. Environ 64 % des membres de gangs de jeunes sont impliqués, dans une grande mesure, dans des voies de fait, suivies par le trafic de drogues (50 %) et le

l'exportation et le trafic d'armes(25 %). En revanche, d'après les réponses combinées « non » et « un peu », les membres de gangs de jeunes sont peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière

d'immigration, la contrebande de biens de consommation, les incendies criminels et les meurtres (100 %), suivis de près par l'enlèvement/le rapt et la fabrication de drogues chimiques (92 %).

de gangs de jeunes de ces trois provinces collaborent davantage avec des groupes du crime organisé pour le trafic de drogues (42 %) et les voies de fait (32 %).

Tableau 24 : Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Colombie-Britannique, 2002

Type d'activité criminelle/ infraction criminelle	Participation de membres de gangs de jeunes				Collaboration avec des groupes du crime organisé		
	Non	Un peu	Moyen- nement	Beau- coup	Oui	Non	Ne sait pas
Trafic de drogues (n=12)	0	25 %	25 %	50 %	42 %	25 %	33 %
Fabrication de drogues chimiques (n=12)	42	50	8	0	17	50	33
Intimidation/extorsion (n=12)	0	8	75	17	33	42	25
Vol (n=12)	0	17	58	25	8	58	33
Cambriolage/vol avec effraction (n=11)	0	36	36	27	0	73	27
Meurtre (n=12)	58	43	0	0	0	67	33
Voies de fait (n=11)	0	0	36	64	0	64	36
Agression sexuelle/viol (n=12)	0	50	17	33	8	58	33
Trafic d'armes (n=12)	42	50	8	0	25	42	33
Infractions liées au port d'armes (n=12)	17	8	50	25	17	50	33
Prostitution (n=12)	25	33	25	17	33	42	25
Vol de voiture/exportation (n=12)	25	42	8	25	25	50	25
Vol avec violation de domicile (n=12)	33	25	42	0	17	53	25
Enlèvement/rapt (n=12)	67	25	8	0	0	75	25
Incendie criminel (n=11)	73	27	0	0	0	73	27
Fraude (n=12)	50	17	17	17	17	42	42
Fraude en matière d'immigration (n=11)	64	36	0	0	0	55	46
Contrebande de biens de consommation (n=11)	73	27	9	0	0	64	36
Vandalisme/graffiti/marquage (n=12)	0	17	42	42	0	75	25
Blanchiment d'argent (n=11)	55	36	9	0	9	46	46
Falsification/contrefaçon (n=11)	23	46	27	0	0	55	5

Nota : Les pourcentages pour chaque catégorie d'activités/infractions criminelles ne totalisent peut-être pas 100 % puisque les chiffres ont été arrondis.

Le tableau 25 présente les résultats globaux pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Environ 42 % des membres de gangs de jeunes sont impliqués, dans une large mesure, dans le trafic de drogues, suivi par le vol de voiture/l'exportation (28 %) et les voies de fait (26 %). D'après les réponses combinées « moyennement » et « beaucoup », une forte proportion de membres de gangs de jeunes sont impliqués dans le trafic de drogues (74 %), les cambriolages/vols avec effraction et les voies de fait (68 %), ainsi que le vol de voiture/l'exportation (55 %). Les membres

En revanche, d'après les réponses combinées « non » et « un peu », les membres de gangs de jeunes sont peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière d'immigration, la contrebande de biens de consommation et la fraude comme telle (95 %), suivies par la falsification/contrefaçon et les agressions sexuelles/viols (90 %), ainsi que la fabrication de drogues chimiques (88 %).

Tableau 25 : Participation de membres de gangs de jeunes à des activités criminelles et collaboration avec des groupes du crime organisé, Alberta/Saskatchewan/Manitoba, 2002

Type d'activité criminelle/ infraction criminelle	Participation de membres de gangs de jeunes				Collaboration avec des groupes du crime organisé		
	Non	Un peu	Moyen- nement	Beau- coup	Oui	Non	Ne sait pas
Trafic de drogues (n=19)	0	26 %	32 %	42 %	42 %	16 %	42 %
Fabrication de drogues chimiques (n=17)	82	6	6	6	18	47	35
Intimidation/extorsion (n=18)	6	44	33	17	28	39	33
Vol (n=19)	16	37	32	16	21	42	37
Cambriolage/vol avec effraction (n=19)	5	26	47	21	26	47	26
Meurtre (n=19)	74	11	5	11	16	63	21
Voies de fait (n=19)	11	21	42	26	32	26	42
Agression sexuelle/viol (n=19)	58	32	11	0	5	74	21
Trafic d'armes (n=19)	53	21	21	5	16	47	37
Infractions liées au port d'armes (n=19)	32	21	26	21	16	53	32
Prostitution (n=19)	42	37	21	0	11	47	42
Vol de voiture/exportation (n=18)	28	17	28	28	22	50	28
Vol avec violation de domicile (n=19)	37	26	26	11	26	47	26
Enlèvement/rapt (n=19)	74	11	16	0	16	63	21
Incendie criminel (n=19)	68	11	21	0	11	63	26
Fraude (n=12)9	58	37	0	5	11	63	26
Fraude en matière d'immigration (n=19)	79	16	5	0	5	58	37
Contrebande de biens de consommation (n=19)	79	16	0	5	0	63	37
Vandalisme/graffiti/marquage (n=19)	16	37	37	11	32	47	21
Blanchiment d'argent (n=19)	68	16	11	5	21	53	26
Falsification/contrefaçon (n=19)	53	37	5	5	16	58	26

Nota : Les pourcentages pour chaque catégorie d'activités/infractions criminelles ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

Le tableau 26 ci-dessous présente les principales activités criminelles à l'échelle nationale (classées par niveau de participation des membres de gangs de jeunes), sous forme de tableau croisé, et souligne le rang respectif de

ces activités dans les régions/provinces qui ont fait l'objet de ce type de calcul, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta/la Saskatchewan et le Manitoba.

Tableau 26 : Classement des principales activités criminelles par niveau de participation de membres de gangs de jeunes, au pays par région, 2002

Activité/infraction criminelle	Canada	Ontario	C.-B.	Alberta/ Sask./Man.	Québec
Voies de fait	1 (72 %)	3 (67 %)	1 (100 %)	Ex æquo 2 (68 %)	n/a
Trafic de drogues	2 (70)	Ex æquo 2 (71)	5 (75)	1 (74)	1 (100%)
Cambriolage/vol avec effraction	3 (68)	Ex æquo 2 (71)	6 (64)	Ex æquo 2 (68)	6 (75%)
Vandalisme/graffiti/marquage	4 (64)	1 (72)	3 (83)	Ex æquo 5 (47)	7 (55%)
Intimidation/extorsion	5 (56)	5 (43)	2 (92)	4 (50)	3 (92%)
Vol de voiture/exportation	6 (47)	4 (50)	10 (33)	3 (55)	9 (46%)

Nota : Les pourcentages pour chaque région ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.14.2 Vente de drogues illicites dans la rue

Nous avons demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 quel pourcentage de ventes dans la rue d'une sélection de drogues étaient faites par des membres de gangs de jeunes. Aux fins de cette enquête, « vente dans la rue » est définie comme la vente de drogues en petites quantités, qui ont déjà été préparées pour la consommation.

Comme l'indique le tableau 27, les participants à l'échelle nationale ont indiqué que les membres de gangs de jeunes étaient responsables de plus du tiers (36 %) des ventes dans la rue de marijuana, suivi par 17 % des ventes dans la rue de cocaïne épurée et de 11 % des ventes dans la rue de cocaïne en poudre. À l'échelle du pays, les

Tableau 27 : Territoires ayant signalé la participation de membres de gangs de jeunes à la vente de drogues illicites dans la rue, Canada, 2002

Type de drogue	%	Nombre de cas observés
Marijuana	36 %	34
Cocaïne épurée	17	28
Cocaïne en poudre	11	29
Ecstasy	7	31
Méthamphétamine	6	30
Héroïne	5	30
MDA	5	30
Autres drogues de boîtes de nuit : kétamine, GHB, etc.	3	30
LSD	1	20
Stéroïdes anabolisants	1	30
PCP	1	28

Note : Les pourcentages ne totalisent peut-être pas 100 % parce que les chiffres ont été arrondis.

participants ont indiqué que les membres de gangs de jeunes étaient responsables d'un pourcentage négligeable des ventes de drogues telles que l'héroïne (5 %) et les drogues chimiques comme l'ecstasy (7 %), le MDA (5 %) et d'autres « drogues de boîtes de nuit » (3 %).

2.14.3 Relations avec des groupes du crime organisé

Un objectif important de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 consistait à déterminer dans quelle mesure les gangs de jeunes canadiens avaient établi des relations avec des groupes et des syndicats du crime organisé.

Nous avons donc demandé aux participants qui ont indiqué la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 si les gangs de jeunes de leur collectivité avaient collaboré avec des groupes du crime organisé en 2002 et, le cas échéant, quelle était la répartition de ces relations en pourcentage. De plus, nous avons demandé aux participants d'indiquer la nature des relations entre les gangs de jeunes et les groupes du crime organisé parmi trois catégories : subordination (p. ex. les gangs de jeunes relevaient du groupe du crime organisé ou lui étaient subordonnés); affiliation (p. ex. les gangs de jeunes avaient une relation entre pairs ou une relation de partenariat avec des groupes du crime organisé) ou leadership (les gangs jouaient un rôle de leadership à l'égard d'un groupe particulier du crime organisé).

À l'échelle nationale, selon les 63 participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002, 44 % d'entre eux (n=28) ont

indiqué que les gangs de jeunes avaient établi des relations avec des groupes du crime organisé. Le tableau 28 présente les résultats obtenus. Au pays, ces relations sont en majeure partie (40 %) avec des groupes autochtones/canadiens autochtones du crime organisé, suivis par des groupes asiatiques du crime organisé (22 %) et des groupes de motocyclistes hors-la-loi du crime organisé (22 %). Les relations des gangs de jeunes sont moins évidentes avec les groupes traditionnels du crime organisé (7 %), les groupes européens de l'Est/russes du crime organisé et les groupes mexicains/centraméricains du crime organisé. En ce qui a trait à la nature des relations, les résultats de l'enquête révèlent qu'il y a essentiellement une répartition égale des relations de subordination et d'affiliation parmi les principales catégories de groupes du crime organisé.

territoire en 2002 d'indiquer dans quelle mesure les gangs de jeunes de leur territoire avaient diversifié leurs activités, en 2002 en entreprenant des activités économiques légitimes.

À l'échelle nationale, la majorité des participants (61 %) ont indiqué que les gangs de jeunes n'avaient pas diversifié leurs activités en entreprenant des activités économiques légitimes, alors que 39 % ont affirmé que les gangs de jeunes l'avaient fait « dans une certaine mesure » ou « dans une très faible mesure ». Les données pour chacune des provinces (tableau 29) révèlent que ce type de diversification est moins fréquent en Saskatchewan et en Ontario, où 100 % et 67 % des participants, respectivement, ont révélé l'absence de ce genre de diversification dans leur territoire en 2002. En revanche, les données révèlent que le

Tableau 28 : Territoires ayant signalé des relations entre des gangs de jeunes et des groupes du crime organisé, Canada, 2002

Catégorie de groupes du crime organisé	%	Relation de subordination	Relation d'affiliation
Autochtones/canadiens autochtones	40 %	50 %	50 %
Asiatiques	22	46	55
Motocyclistes hors-la-loi	22	56	44
Traditionnels	7	57	43
Européens de l'Est/russes	4	63	38
Mexicains/centraméricains	4	38	63
Autre : Sri-Lankais	2	0	100

Nota : Les pourcentages pour chaque catégorie d'activités/infractions criminelles ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.14.4 Diversification des activités – participation à des activités économiques légitimes

Nous avons demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur

Manitoba est la province dans laquelle on constate la plus grande diversification des activités par la participation à des activités légitimes, en 2002; le tiers des participants ont indiqué que les gangs de jeunes avaient diversifié leurs activités « dans une certaine mesure ».

Tableau 29 : Territoires ayant signalé une diversification des activités – participation à des activités économiques légitimes, au pays et par province, 2002

Région	Très grande	Moyenne	Très faible	Aucune	Nombre de cas observés
Canada	0	6 % (n=3)	33 % (n=17)	61 % (n=31)	51
Colombie-Britannique	0	0	56 (n=5)	44(n=4)	9
Alberta	0	0	50 (n=2)	50 (n=2)	4
Saskatchewan	0	0	0	100 (n=7)	7
Manitoba	0	33 (n=2)	33 (n=2)	33 (n=2)	6
Ontario	0	6 (n=1)	28 (n=5)	67 (n=12)	18
Québec	0	0	50 (n=2)	50 (n=2)	4
Nouvelle-Écosse	0	0	33 (n=1)	66 (n=2)	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les pourcentages pour chacune des régions ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

2.14.5 Utilisation d'armes à feu pour commettre des crimes violents

Nous avons demandé aux participants qui ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002 combien de fois les membres de gangs de jeunes ont utilisé des armes à feu pour commettre des crimes violents dans leur territoire en 2002.

Le tableau 30 révèle qu'à l'échelle nationale, près de la moitié (46 %) des participants ont indiqué que les membres de gangs de jeunes n'avaient pas eu recours à des armes à feu pour commettre des crimes violents en 2002, alors que 43 % des participants ont indiqué que les membres de gangs de jeunes avaient utilisé « rarement » ou « quelques fois » des armes à feu pour perpétrer des crimes violents. Seulement 11 % des participants, dans

Tableau 30 : Territoires ayant signalé l'utilisation d'armes à feu par des membres de gangs pour commettre des crimes violents, au pays et par province, 2002

Région	Souvent	Quelques fois	Rarement	Jamais	Nombre de cas observés
Canada	11 % (n=6)	19 % (n=10)	24 % (n=13)	46 % (n=25)	54
Colombie-Britannique	0	40 (n=4)	40 (n=4)	20 (n=2)	10
Alberta	67 (n=2)	0	0	33 (n=1)	3
Saskatchewan	14 (n=1)	14 (n=1)	29 (n=2)	43 (n=3)	7
Manitoba	17 (n=1)	0	17 (n=1)	67 (n=4)	6
Ontario	5 (n=1)	24 (n=5)	24 (n=5)	48 (n=10)	21
Québec	25 (n=1)	0	25 (n=1)	50 (n=2)	4
Nouvelle-Écosse	0	0	0	100 (n=3)	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les pourcentages pour chacune des régions ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.

l'échantillon national, ont indiqué que les membres de gangs de jeunes utilisaient « souvent » des armes à feu pour commettre des voies de fait.

Les données pour chacune des provinces révèlent que 67 % des participants de l'Alberta estiment que les membres de gangs de jeunes ont « souvent » ou « quelque fois » recours à des armes à feu. Le tableau 30 indique également qu'après l'Alberta, c'est en Colombie-Britannique (40 %), en Saskatchewan (29 %) et en Ontario (29 %) que l'utilisation des armes à feu est la plus répandue chez les membres de gangs de jeunes (« souvent » + « quelques fois »). Les données révèlent également que c'est en Nouvelle-Écosse (100 %), au Manitoba (67 %) et en Ontario (48 %) que l'utilisation du revolver est la moins répandue et qu'elle est inférieure à la moyenne nationale (« jamais »).

2.15 Gravité du problème des gangs de jeunes à l'avenir

Nous avons demandé aux participants ayant signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire

en 2002 d'indiquer si, à leur avis, les problèmes liés aux gangs de jeunes dans leurs territoires s'envenimaient, s'atténaient ou étaient stables.

Comme l'indique le tableau 31, l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 a révélé qu'une majorité de participants à l'échelle du pays (57 %) croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes s'enveniment, alors qu'un petit nombre (6 %) croient qu'ils s'atténuent. Les données pour chacune des provinces révèlent qu'une forte majorité de participants en Nouvelle-Écosse (100 %), en Alberta (80 %) et au Québec (75 %) estiment que les problèmes liés aux gangs de jeunes s'enveniment. Les données révèlent également que la majorité des participants au Manitoba (50 %) et en Colombie-Britannique (58 %) croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes se stabiliseront dans l'avenir dans leur territoire.

Tableau 31 : Estimation de la gravité du problème des gangs de jeunes dans l'avenir, au pays et par province, 2002

Région	S'envenime	S'atténue	Est stable	Nombre de cas observés
Canada	57 (n=36)	6 (n=4)	37 (n=23)	63
Colombie-Britannique	33 (n=4)	8 (n=1)	58 (n=7)	12
Alberta	80 (n=4)	0	20 (n=1)	5
Saskatchewan	63 (n=5)	0	38 (n=3)	8
Manitoba	33 (n=2)	17 (n=1)	50 (n=3)	6
Ontario	60 (n=15)	8 (n=2)	32 (n=8)	25
Québec	75 (n=3)	0	25 (n=1)	4
Nouvelle-Écosse	100 (n=3)	0	0	3
Nouveau-Brunswick	s.o.	s.o.	s.o.	0
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	0
Terre-Neuve-et-Labrador	s.o.	s.o.	s.o.	0
Yukon	s.o.	s.o.	s.o.	0
Territoires du Nord-Ouest	s.o.	s.o.	s.o.	0
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	0

Nota : Les pourcentages pour chacune des régions ne totalisent peut-être pas 100 %, puisque les chiffres ont été arrondis.



Section Trois

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

- Sur les 264 organismes qui ont répondu au questionnaire, 63, ou 24 %, ont signalé la présence de gangs de jeunes dans leur territoire en 2002.
- C'est en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique qu'on constate le pourcentage le plus élevé de territoires ayant signalé la présence de gangs de jeunes, soit 35 %, 30 % et 27% respectivement, suivis de près par l'Ontario (26 %). En chiffres absolus, l'Ontario a la plus forte concentration de territoires, au pays, ayant signalé la présence de gangs de jeunes (25).
- Aucun gang de jeunes n'a été signalé dans le territoire du Nord canadien et dans les provinces Maritimes, à l'exception de la Nouvelle-Écosse.
- À l'échelle nationale, 59 % de la population est desservie par des organismes d'application de la loi signalant la présence de gangs de jeunes. Autrement dit, les résultats de l'enquête indiquent que 59 % des populations canadiennes résident dans des territoires desservis par des services de police qui ont signalé la présence de gangs de jeunes en 2002. Les données pour chacune des provinces révèlent que la Colombie-Britannique (83 %) et l'Ontario (74 %) ont la plus vaste population desservie par des services de police ayant signalé la présence de gangs de jeunes.
- Surrey et Vancouver, en Colombie-Britannique, sont les premières villes à avoir signalé la présence de gangs de jeunes au pays (en 1975 et en 1979 respectivement).
- En 2002, il y avait environ 434 gangs de jeunes au Canada, comprenant quelques 7 071 membres. C'est en Ontario qu'on trouve la plus grande concentration de gangs de jeunes et de membres de gangs de jeunes (216 gangs de jeunes et 3 320 membres), suivi par la Saskatchewan (28 et 1 315 respectivement).
- Les résultats de l'enquête révèlent également que la Nouvelle-Écosse (37), le Manitoba (171) et le Québec (533) sont les provinces dans lesquelles ont été signalés le plus faible nombre de membres de gangs de jeunes. Aucun membre n'a été signalé dans les trois territoires canadiens et les trois autres provinces de l'Est du Canada.
- Si l'on fait les calculs par habitant, c'est-à-dire le nombre de membres de gangs de jeunes par tranche de 1 000 habitants, c'est la Saskatchewan qui a la plus forte concentration de membres de gangs de jeunes (1,34 par tranche de 1 000 habitants), suivie par l'Ontario (0,29 par tranche de 1 000) et la Colombie-Britannique (0,26 par tranche de 1 000).
- À l'échelle nationale, 57 % des participants croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes s'enveniment dans leur territoire, alors que plus du tiers à peine (37 %) estiment qu'ils sont stables. C'est en Nouvelle-Écosse (100 %), en Alberta (80 %), au Québec (75 %) et en Saskatchewan (63 %) que les participants sont le plus pessimiste quant à l'évolution des problèmes liés aux gangs de jeunes dans l'avenir (c.-à-d. que les problèmes s'enveniment).

- À l'échelle nationale, dans les territoires qui n'ont pas signalé la présence de gangs de jeunes en 2002, une forte majorité de participants (82 %) croient que la probabilité que des gangs de jeunes se forment dans leur territoire est faible ou nulle.
- À l'échelle nationale, la grande majorité des membres de gangs de jeunes sont des garçons (94 %). Les garçons membres de gangs de jeunes sont en majorité en Nouvelle-Écosse (100 %), en Ontario (97 %), en Alberta (96 %) et au Québec (95 %). Les filles membres de gangs de jeunes sont fortement représentées dans les provinces de l'Ouest canadien, y compris en Colombie-Britannique (12 %), au Manitoba (10 %) et en Saskatchewan (9 %).
- Pour l'ensemble du pays, les membres de gangs de jeunes se trouvent surtout dans la plage d'âge des 16 à 18 ans (39 %), et presque la moitié (48 %) de tous les membres de gangs de jeunes ont moins de 18 ans.
- La plus grande proportion des membres de gangs de jeunes au Canada sont afro-canadiens/noirs (25 %), suivi par les Autochtones (21 %) et les Blancs (18 %).
- Trente-six p. 100 des gangs de jeunes au Canada sont composés de deux groupes raciaux/ethniques ou plus. La diversité raciale chez les gangs de jeunes s'observe principalement en Ontario (51 %), suivi par la Colombie-Britannique (46 %) et le Manitoba (24 %). D'après les résultats de l'enquête, les gangs de jeunes de la Nouvelle-Écosse (moins de 1 %) et de la Saskatchewan (7 %) semblent être les plus homogènes au pays.
- À l'échelle nationale, 40 % des participants croient que le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes a une très grande incidence sur les gangs de jeunes. D'après les réponses combinées « dans une très grande mesure » et « dans une certaine mesure », au pays, 76 % des participants croient que le retour de prison de détenus impliqués dans des gangs de jeunes ou d'adultes a des répercussions importantes sur les gangs de jeunes.
- Trente-cinq p. 100 des participants au Canada croient que la migration de membres de gangs de jeunes a aggravé, dans une très grande mesure, le problème des gangs de jeunes dans leur territoire. D'après les réponses combinées « dans une très grande mesure » et « dans une certaine mesure », au pays, 85 % des participants croient que la migration de membres de gangs de jeunes aggrave considérablement le problème des gangs de jeunes dans leur territoire.
- Nous avons demandé aux participants d'indiquer les caractéristiques particulières associées à la formation ou au fonctionnement des gangs de jeunes dans leur territoire. En combinant les réponses « tout à fait » et « un peu », les quatre caractéristiques d'un gang les plus répandues dans l'échantillon national sont « le manque de respect pour l'autorité » (95 %), « la participation à des activités illégales » (91 %), « l'utilisation de sobriquets et de surnoms » (88 %) et « le code du silence » (85 %).
- Nous avons demandé aux participants de classer les critères qu'ils utilisent pour définir un gang de jeunes dans leur territoire. Au pays, les quatre principaux critères sont les suivants : le groupe commet des crimes ensemble; le groupe se tient ensemble; le groupe a un ou plusieurs chefs ou une hiérarchie établie et le groupe affiche ou porte des couleurs communes ou d'autres insignes. Toutefois, il n'y a toujours pas de consensus à l'échelle nationale et régionale en ce qui concerne la définition d'un gang de jeunes.

- À l'échelle nationale, près de la moitié des participants (46 %) utilisent un certain type de base de données informatisée sur les gangs. De plus, environ le tiers des organismes (35 %) ont une unité des gangs de jeunes ou des agents responsables des gangs, ou ont des agents assermentés ayant des responsabilités liées aux gangs (41 %).
- À l'échelle nationale, d'après les réponses combinées « moyennement » et « beaucoup », une grande proportion de membres de gangs de jeunes sont impliqués dans des voies de fait (72 %), le trafic de drogues (69 %), des cambriolages/ vols avec effraction (68 %), le vandalisme/les graffiti/le marquage (64 %) et des tactiques d'intimidation/extorsion (56 %).
- Les membres de gangs de jeunes collaborent surtout avec des groupes du crime organisé pour le trafic de drogues (43 %) et l'intimidation/extorsion (23 %), suivis de près par le vol de voiture/l'exportation (19 %).
- D'après les réponses combinées « non » et « un peu », les membres de gangs de jeunes sont peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière d'immigration, l'incendie criminel et le meurtre (100 %), suivi de l'enlèvement ou le rapt, la contrebande de biens de consommation, le blanchiment d'argent et la fabrication de drogues chimiques (92 %).
- À l'échelle nationale, les participants ont indiqué que les membres de gangs de jeunes étaient responsables de plus du tiers (36 %) des ventes de marijuana dans la rue, suivi par 17 % des ventes de cocaïne épurée dans la rue et 11 % des ventes de cocaïne en poudre dans la rue.
- À l'échelle du pays, les participants ont indiqué que les membres de gangs de jeunes étaient responsables d'un pourcentage négligeable des ventes de drogues telles que l'héroïne (5 %) et les drogues chimiques comme l'ecstasy (7 %), le MDA (5 %) et les autres « drogues de boîtes de nuit » (3 %).
- Quarante-quatre p. 100 des participants au Canada ont indiqué que les gangs de jeunes avaient établi des relations avec des groupes du crime organisé. Ces relations sont en plus grande partie (40 %) avec des groupes autochtones/canadiens autochtones du crime organisé, suivis par des groupes asiatiques du crime organisé (22 %) et des groupes de motocyclistes hors-la-loi du crime organisé (22 %).
- À l'échelle nationale, la majorité des participants (61 %) ont indiqué que les gangs de jeunes n'avaient pas diversifié leurs activités en entreprenant des activités économiques légitimes en 2002.
- La majorité de participants au Canada (57 %) croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes s'enveniment, alors qu'un petit nombre (6 %) croient qu'ils s'atténuent. Les données pour chacune des provinces révèlent qu'une forte majorité de participants en Nouvelle-Écosse (100 %), en Alberta (80 %) et au Québec (75 %) croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes s'enveniment. Les données révèlent également que la majorité des participants au Manitoba (50 %) et en Colombie-Britannique (58 %) croient que les problèmes liés aux gangs de jeunes seront plutôt stables dans l'avenir, au sein de leur territoire.



Section Quatre
BIBLIOGRAPHIE

ASBURY, Herbert. *The Gangs of New York*, New York, New York. Alfred A. Knopf, 1927.

CURRY, G. D. Female Gang Involvement, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 35, no 1, p. 100-118, 1995 et 1999.

CURRY, G. D. *National Youth Gang Surveys : A Review of Methods and Findings*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, National Youth Gang Center, 1995.

CURRY, G. D., R. A. Ball et S. H. Decker. *Estimating the National Scope of Gang Crime From Law Enforcement Data*, Research in Brief, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, 1996.

HAMEL, Sylvie. *Jeunesse et gangs de rue : phase II : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, 1998.

HOWELL, J. C. et S. H. Decker. The Youth Gang, Drugs and Violence Connection, Bulletin, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 1999.

MILLER, W. B. Crime by Youth Gangs and Groups in the United States, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, NCJ 156221, 1992 (révision de la version de 1982).

NATIONAL YOUTH GANG CENTRE. *1998 Youth Gang Survey, Summary*. Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 2000.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. *Forum national sur les gangs de jeunes*, Résumé des travaux, Ottawa, Canada, 1999.

STATISTIQUE CANADA, Centre canadien de la statistique juridique. *Le crime organisé au Canada : enquête sur la faisabilité de la collecte de données policières sur le crime organisé*, Ottawa, Canada, 2002.



Section Cinq
POUR PLUS D'INFORMATION

Pour plus d'information sur l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 ou sur les données présentées dans le présent rapport, s'adresser à :

Michael C. Chettleburgh
Président et directeur de la recherche
Astwood Strategy Corporation
Toronto (Ontario) Canada

Numéro sans frais : 1 866 855-6889
Tél. : (905) 737-8142
Courriel : mchettleburgh@astwood.ca

